



No de résolution ou annotation



**PROVINCE DE QUÉBEC
VILLE DE DANVILLE**

PROCÈS-VERBAL d'une séance ordinaire des membres du Conseil de la Ville de Danville, tenue le 14 juin 2021 à 19 h 00, à la salle du Conseil sise au 150, rue Water à Danville.

SONT PRÉSENTS:

Le Maire	Monsieur Michel Plourde
Conseiller #1 :	Madame Ginette Pinard
Conseiller #2:	Monsieur Jean-Guy Dionne
Conseiller #3 :	poste vacant
Conseiller #4:	Monsieur Jean-Guy Laroche
Conseiller #5:	Monsieur Daniel Pitre
Conseiller #6:	Madame Nathalie Boissé

Maire : Monsieur Michel Plourde

Est également présente madame Virginie Dupont qui agit à titre de secrétaire de la séance.

Tous les membres du Conseil forment quorum sous la présidence de monsieur Michel Plourde Maire et la séance est reconnue valablement constituée.

La séance publique est enregistrée et diffusée en direct sur le site Facebook de la Ville de Danville. L'enregistrement de la séance sera publié sur le site web de la Ville de Danville.

EN RAISON DES DISPOSITIONS DU DÉCRET SANITAIRE NUMÉRO 177-2020 DU 13 MARS 2020 DÉCLARANT L'ÉTAT D'URGENCE EN RAISON DU COVID-19, UN NOMBRE LIMITÉ DE PERSONNES ASSISTE À LA SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL.

MOT D'OUVERTURE

Le Maire, monsieur Michel Plourde, prononce l'ouverture de la séance.

BONS COUPS DU MOIS:

Le Maire, monsieur Plourde tient à féliciter monsieur Anthony Briza, 17 ans qui a été repêché par le Rocket de Coaticook- ligue de baseball junior élite du Québec.

Une deuxième mention est faite pour la Galerie d'art GdeBR –Geneviève Boivin-Roussy.

Monsieur Plourde fait une mention pour la Galerie d'art Immergence W

01-1406-2021

1.0 ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

CONSIDÉRANT l'ordre du jour proposé aux membres du Conseil lors de l'envoi de la convocation selon les règles édictées à la *Loi sur les Cités et Villes*;

EN CONSÉQUENCE, sur la proposition du conseiller monsieur Jean-Guy Dionne, APPUYÉE par le conseiller Jean-Guy Laroche, IL EST RÉSOLU unanimement:

D'ADOPTER l'ordre du jour en ajoutant les points suivants :

- 5.15 Ouverture de 2 postes aux travaux publics
- 5.16 Nomination de monsieur Guy Perreault par intérim
- 5.17 Lettre d'entente – Nomination d'un chef de chantier
- 6.22 Achat d'un dôme
- 6.23



No de résolution ou annotation

- 6.24 Réalisation d'un puits
- 6.25 Étang Burbank – 2 panneaux aux entrées

ADOPTÉE.

L'ordre du jour se lit comme suit :

MOT D'OUVERTURE :

BONS COUPS DU MOIS :

- Anthony Briza (Rocket de Coaticook – ligue de baseball Junior Élite du Québec)
- Galerie d'art GdeBR – Genevieve Boivin-Roussy
- Galerie d'art Immurgence W

1.0 ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

2.0 PROCÈS-VERBAUX

- 2.1 Adoption du procès-verbal de l'assemblée spéciale d'adoption du budget – 14 décembre 2020

3.0 ADMINISTRATION FINANCES

- 3.1 Droit de véto sur le chèque no xxxx du fournisseur xxxx de l'assemblée du 10 mai 2021 / Mandat d'inspection avec rapport et recommandation de la demande de paiement au technicien en bâtiment de la MRC
- 3.2 Adoption de la liste des comptes à payer au 14 juin 2021
- 3.3 Adoption de la liste des chèques émis au 14 juin 2021
- 3.4 Financement municipal – Résolution de concordance
- 3.5 Financement municipal – Résolution d'adjudication
- 3.6 États comparatifs – Dépôt
- 3.7 MAMH – Audit de conformité – Adoption du budget et plan triennal d'immobilisation – Avis – Dépôt
- 3.8 Programme d'immobilisations 2021-2022-2023 – Adoption
- 3.9 OMH des Sources – Budget Révisé 2021 – Adoption
- 3.10 TVQ – Sommes versées – Information
- 3.11 Demande subvention – Autorisation de dépôt de projets
- 3.12 Sûreté du Québec – Report des échéances 2021

4.0 ADMINISTRATION DIVERS

- 4.1 Heures du technicien en bâtiment – Autorisation de cession pour 2020-2021
- 4.2 Charte des droits des enfants – Initiatives – Adoption
- 4.3 MADA – Plan d'action – Adoption des axes, de l'échéancier et des montants attribués
- 4.4 Table de concertation des aînés – Invitation de la table régionale
- 4.5 Coquetel des nouveaux arrivants – Organisation
- 4.6 Calendrier d'activités 2021 – Adoption
- 4.7 Concours Maisons Fleuries 2021 – Autorisation de lancement

5.0 ADMINISTRATION RESSOURCES HUMAINES

- 5.1 Employé numéro 237 – Suspension – Possibilité pour le Conseil de renverser la décision en vertu de l'article 52 de la loi des Cités et Villes
- 5.2 Greffière adjointe par intérim – Demande de renonciation à occuper la fonction
- 5.3 Directeur/Directrice à l'administration et aux finances / Secrétaire-trésorier(e) adjoint(e) – Décision pour annuler ou non la résolution xxx-2021 prise lors de l'assemblée du 8 mars 2021 d'afficher le poste
- 5.4 Trésorière adjointe par intérim – Demande de renonciation à occuper la fonction
- 5.5 Contremaître cadre en travaux publics - Démission
- 5.6 Coordonnateur en travaux publics – Affichage du poste
- 5.7 Contremaître cadre en travaux publics – Affichage du poste
- 5.8 Employé numéro 017 - Absence maladie – Expertise – Autorisation
- 5.9 Fête de la St-Jean- Baptiste et de la Confédération – Fermeture des bureaux
- 5.10 Rémunération payable lors des élections – Adoption
- 5.11 Poste de coordonnateur aux travaux publics - Ouverture
- 5.12 Grieffs syndicaux – Règlements – Autorisation de signature
- 5.13 Reddition de coûts – Voirie locale 2018
- 5.14 Reddition de coûts – voirie locale 2019
- 5.15 Ouverture de deux postes
- 5.16 Nomination d'un contremaître en travaux publics par intérim
- 5.17 Lettre d'entente – Nomination d'un responsable de chantier

QUESTIONS DES CITOYENS (15 minutes)

6.0 TRAVAUX PUBLICS ET HYGIÈNE DU MILIEU

- 6.1 Lots aux abords de la Route 249 – Rapport de caractérisation du milieu naturel – Mandat
- 6.2 Abat-Poussière - Contrat 2021-2022-2023 – Octroi
- 6.3 Garage municipal – Reconstruction – Mandat Lemay Côté
- 6.4 Garage municipal – Reconstruction – Mandat de suivi au technicien en bâtiment de la MRC
- 6.5 Chemin St-Georges-Nord – Vitesse – Demande de surveillance
- 6.6 Capacité du réseau – Aviso Fonds de Shipton
- 6.7 Lots 4 077 849 et 4 242 857 – Phase 2 – Mandat Environnement PH – Autorisation
- 6.8 Collecte mobile – MFJ Recycle – Calendrier – Modification de la date de juillet
- 6.9 Chemin du Lac et Castlebar – Appel d'offres – Réfection (fonds de Shipton)
- 6.10 MTQ – Suivi des demandes effectuées – Information
- 6.11 Programme TECQ – Mandat à monsieur Serge Cyr
- 6.12 Climatisation de la salle de réunion de l'aile ouest du Centre Mgr Thibault, au RDC – Mandat



No de résolution ou annotation

au technicien en bâtiment de la MRC

6.13 RECIM – Mandat au technicien en bâtiment de la MRC d’agir comme chargé de projet (plans en architecture, en ingénierie et appels d’offres aux entrepreneurs en découlant)

6.14 Pont des Chutes – Sécurisation – Autorisation de travaux

6.15 Mandats à Aviso pour les capacités des réseaux d’aqueduc et/ou d’égout (selon le cas) pour 4 secteurs aux limites de Danville et Val des Sources (Pinard, Beausite, Boudreau et Parc Industriel de Val des Sources)

6.16 Suivi de mandats :

1) Secteur Pinard – Localisation de conduites et caractéristiques inhérentes – Groupe ADE, soumission du 9 mars 2021 adopté le 12 avril 2021;

2) Secteur Burbank - Domaine des rues Stanley-Brochu : Demandes d’informations à EXP - Date butoir pour permettre la finalisation des plans et devis ;

3) Secteur Du Carmel – Domaine Milot, rue Wilfrid-Lebeau : Demande d’informations à EXP – Date butoir pour permettre la finalisation des plans et devis ;

4) Secteur Castlebar - Route Nicolet-Falls, éboulements

5) Secteur du Carmel – 1ere avenue

6) Secteur Burbank – rue Water

7) Secteur Pinnacle – Chemin des canadiens, côte à Girard

6.17 Camions de déneigement – Peinture et traitement de la rouille – Autorisation

6.18 Vente de biens non utilisés aux travaux publics – Autorisation de mandat Encan GIQ

6.19 Adoption des montants des réserves “fonds Shipton” (30 000\$) et “Infrastructures de voirie” (70 000\$) pour les chemins Castlebar et Du Lac

6.20 Travaux de réparation des chemins Castlebar et Du Lac - Mandat de charge de projet au Technicien en bâtiment de la MRC

6.21 Installation des symboles tangibles non installés – Daniel Johnson père

6.22 Achat d’un dôme

6.23

6.24 Réalisation d’un puits

6.25 Étang Burbank – 2 panneaux aux entrées

7.0 URBANISME ET ÉMISSION DES PERMIS

7.1 Liste des permis émis – Mai 2021

7.2 Rencontre annulée : Point retiré

7.3 Règlement numéro 215-2021 – Programme de restauration du patrimoine de la Ville de Danville – Fixation d’une rencontre de travail

7.4 Règlement numéro 216-2021 portant sur les ententes relatives à des travaux municipaux – Fixation d’une rencontre de travail

7.5 Règlement numéro 198-2019 modifiant le Règlement de zonage numéro 146-2015 pour ajouter l’usage Industrie lourde dans la zone Zr-37 et pour ajouter l’usage C-14 dans la zone Zr-88 - Adoption

7.6 Règlement numéro 212-2020 portant sur les incitatifs au développement économique – Fixation d’une rencontre avec les intervenants

7.7 Règlement numéro 217-2021 modifiant le Règlement numéro de gestion contractuelle – Adoption

7.8 Stationnement (Stevenson, Crown, Water, Carré et Cleveland + miroir)

7.9 Ferme Podlait – Orientation préliminaire – Information

7.10 Vidange de fosses septiques – Calendrier 2021 - Information

7.11 Ferme Roulante Enr.- Achat lots 4 835 606, 4 835 608 et 4 835 627 – Conformité

7.12 Lot 4 835 148 – Développement éventuel de la rue – Partage des coûts

7.13 Lot 4 079 -382 – Projet de développement – Mandat d’étude au C.C.U.

7.14 Industries Palco – Mesures d’atténuation de bruits – Début des interventions

7.15 Ferme des Vallons Holstein Inc. – Avis d’épandage de matières fertilisantes

7.16 Projet de maison écologique - rue Benjamin – mandat au CCU

8.0 SERVICE INCENDIE

8.1 Rapport du service d’incendie – Mai 2021

QUESTIONS DES CITOYENS (15 minutes)

9.0 DEMANDES DIVERSES

9.1 Grand défi Victoriaville – Autorisation de passage

9.2 Grand Défi – Conférence de presse – 15 juin 2021 à 10 heures

9.3 Fédération des Villages-Relais – Congrès – 8 au 10 septembre à Forestville – Invitation

9.4 CDC des Sources – AGA – 29 juin 2021 de 9h à 10h – Invitation

9.5 Service aux entreprises de l’Estrie – Nouvelle Image – Dévoilement

9.6 UMQ – Rapport consultatif sur la réalité policière – Information

9.7 Maladie de Lyme – Rappel

9.8 Cyclotourisme – Bulletin

9.9 Tourisme Cantons de l’Est – Bulletin

9.10 Fondation de la Faune – Bulletin

9.11 Aréna Connie Dion – Demande de participation dans le projet de rénovation

9.12 Lots 4 079 150 et 4 079 662 – Fossé empiétant sur le lot – Résultat de l’étude

9.13 Place aux jeunes – Rapport aux partenaires 2020-2021

9.14 Place aux jeunes – Partenariat 2021 - Autorisation

9.15 Défi handicap des Sources – Aide financière 2021

9.16 Ligne 988 – Demande d’appui

9.17 Drapeau du Québec – Don – Acceptation

9.18 Regroupements d’artistes de Danville – Local – Location - Autorisation

9.19 Ferme S. Roy Inc. – Activités de dégustation – Autorisation de consommation d’alcool

9.20 Corporation de l’Étang Burbank – Installation d’un panneau sur les parulines - Autorisation



No de résolution ou annotation

10.0 CORRESPONDANCE

- 10.1 Ministère de la Culture et des Communications – PL69
- 10.2 Cogesaf – Concerteau – Juin
- 10.3 Communiqué MMQ – Cession de droits – Information
- 10.4 Lauréats des Prix Les arts et la Ville 2021 – Information
- 10.5 FQM – Infolettre numéro 19
- 10.6 Journées de la Culture – Appel au milieu municipal
- 10.7 Appel de projet en culture - MRC des Sources - 12 juillet 2021
- 10.8 Élections municipales 2021 – L'UMQ appelle les hommes à s'engager pour la parité
- 10.9 Espace Muni – Semaine québécoise des personnes handicapées
- 10.10 DIRA Estrie – Capsule de juin 2021
- 10.11 UMQ – Stratégie nationale d'urbanisme et d'aménagements des territoires
- 10.12 MRC des Sources – Sommaire décisionnel – 26 mai 2021
- 10.13 Mon empreinte bleue – Information
- 10.14 Eau Secours – Bulletin
- 10.15 Conseil régional de l'environnement de l'Estrie – Bulletin
- 10.16 Réseau environnement – À la une
- 10.17 Tourisme Cantons de l'Est – Bulletin
- 10.18 Partenaires pour la réussite éducative – Bulletins
- 10.19 Persévérance scolaire – Bulletins et webinaires sur la motivation
- 10.20 Culture- Bulletins
- 10.21 Municipalité amie des Aînés - Bulletin avril 2021
- 10.22 Eaux municipales – Bulletin
- 10.23 Cour municipale – Rapport séance du 19 avril 2021

11.0 RAPPORTS DES MEMBRES DU CONSEIL

- 11.1 Rapports de monsieur Michel Plourde, Maire
- 11.2 Rapport de madame Nathalie Boissé
- 11.3 Rapport de monsieur Jean-Guy Dionne

12.0 VARIA

13.0 ÉVÈNEMENTS À VENIR

- 13.1 Prochaine assemblée régulière : Lundi, le 12 juillet 2021 à 19 heures
- 13.2 Juin – Mois de la Sclérose Latérale Amyotrophique (SLA)
- 13.3 CCES – AGA – mardi 22 juin 2021 – 9 à 10 heures
- 13.4 Fête de la Saint-Jean-Baptiste – Invitation à célébrer – 24 juin 2021
- 13.5 Élections municipales – Je m'informe - Période de mise en candidatures -17 septembre au 1er octobre 2021
- 13.6 Cours de mise en forme – 60 ans et plus – Invitation à s'inscrire

QUESTIONS DES CITOYENS (5 minutes)

MOT DE FERMETURE

LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

	<p>2.0 <u>PROCÈS-VERBAUX</u> Décision reportée à une séance ultérieure car aucun document n'est annexé.</p>
	<p>3.0 ADMINISTRATION FINANCE</p>
<p>02-1406-2021</p>	<p>3.1 Droit de véto sur le chèque no xxxx du fournisseur xxx de l'assemblée du 10 mai 2021 – Mandat d'inspection avec rapport et recommandation de la demande de paiement au technicien en bâtiment de la MRC</p> <p>CONSIDÉRANT QU'il y a eu un droit de véto sur ce chèque il y a lieu de le représenter aux membres du conseil avec mention que certaines informations étaient manquantes;</p> <p>EN CONSÉQUENCE, sur la proposition de la conseillère madame Ginette Pinard, APPUYÉE par le conseiller monsieur Jean-Guy Laroche, IL EST RÉSOLU :</p> <p>D'APPROUVER le paiement de ce fournisseur et d'autoriser sa signature.</p> <p>On paie le fournisseur mais on demande que soit déposé un rapport d'avancement des travaux.</p> <p>Une vérification concernant l'avancement des travaux sera présentée ultérieurement.</p> <p style="text-align: right;">ADOPTÉE.</p>
<p>03-1406-2021</p>	<p>3.2 Adoption de la liste des comptes à payer au 14 juin 2021</p> <p>CONSIDÉRANT la liste des comptes à payer transmise aux membres du Conseil pour un total de 308 679,09\$;</p>



No de résolution ou annotation

EN CONSÉQUENCE, sur la proposition de la conseillère madame Ginette Pinard, APPUYÉE par le conseiller monsieur Daniel Pitre, IL EST RÉSOLU :

D'EXCLURE le paiement au fournisseur xxx au montant de 5 877,52 de la liste des comptes à payer ;

D'APPROUVER la liste des comptes à payer telle que modifiée au montant de 302 801,57 \$ et d'autoriser le paiement des comptes par le maire ou, à défaut, la personne désignée et la directrice générale ou à défaut, la secrétaire-trésorière adjointe.

Le vote est demandé :

En faveur de retirer le montant de 5 877,52\$ de la liste des comptes à payer : Madame Ginette Pinard, messieurs Daniel Pitre et Jean-Guy Laroche,

Contre le retrait de ce montant : Madame Nathalie Boissé, monsieur Jean-Guy Dionne.

Résultat en faveur 3 et contre 2, donc le montant de 5 877,52 \$ ne sera pas inclus dans la liste des comptes à payer.

ADOPTÉE.

04-1406-2021

3.3 Adoption de la liste des chèques émis au 14 juin 2021

CONSIDÉRANT la liste des chèques émis au 14 mai 2021 et transmise aux membres du Conseil;

EN CONSÉQUENCE, sur la proposition de la conseillère madame Nathalie Boissé, APPUYÉE par la conseillère madame Ginette Pinard, IL EST RÉSOLU :

D'APPROUVER la liste des chèques émis au 14 juin 2021 telle que soumise au montant de 46 004,77 \$ et d'autoriser la signature des chèques par le maire ou, à défaut, la personne désignée et la directrice générale ou à défaut, la secrétaire-trésorière adjointe.

ADOPTÉE.

Certificat de disponibilité budgétaire

Communication est également donnée d'un certificat de madame Chantale Dallaire, secrétaire-trésorier par intérim, attestant que, conformément aux dispositions de l'article 477.1 de la Loi sur les cités et villes, il y a des crédits budgétaires ou extrabudgétaires et des fonds disponibles pour rencontrer les dépenses de deniers énumérées dans la liste des comptes à payer et la liste des chèques émis au 14 juin 2021 de la Ville de Danville, totalisant 479 114,25 \$.

Chantale Dallaire, trésorière par intérim

05-1406-2021

3.4 Financement municipal – Résolution de concordance, de courte échéance et de prolongation relativement à un emprunt par billets au montant de 148 600 \$ qui sera réalisé le 21 juin 2021

ATTENDU QUE, conformément au règlement d'emprunt suivant et pour le montant indiqué, la Ville de Danville souhaite emprunter par billets pour un montant total de 148 600 \$ qui sera réalisé le 21 juin 2021, réparti comme suit :

Règlement d'emprunt #	Pour un montant de \$
88-2009	148 600 \$



No de résolution ou annotation

ATTENDU QU'il y a lieu de modifier le règlement d'emprunt en conséquence;

ATTENDU QUE, conformément au 1^{er} alinéa de l'article 2 de la Loi sur les dettes et emprunts municipaux (RLRQ, chapitre D-7), pour les fins de cet emprunt et pour le règlement d'emprunt numéro 88-2009, la Ville de Danville souhaite réaliser l'emprunt pour un terme plus court que celui originellement fixé à ces règlements ;

ATTENDU QUE la Ville de Danville avait le 14 juin 2021, un emprunt au montant de 148 600 \$, sur un emprunt original de 386 300 \$, concernant le financement du règlement numéro 88-2009;

ATTENDU QUE, EN DATE DU 14 JUIN 2021, CET EMPRUNT N'A PAS ÉTÉ RENOUELÉ;

ATTENDU QUE l'emprunt par billets qui sera réalisé le 21 juin 2021 inclut les montants requis pour ce refinancement;

ATTENDU QU'en conséquence et conformément au 2^e alinéa de l'article 2 précité, il y a lieu de prolonger l'échéance du règlement numéro 88-2009;

EN CONSÉQUENCE, sur proposition de la conseillère madame Ginette Pinard, APPUYÉE par la conseillère madame Nathalie Boissé, IL EST RÉSOLU UNANIMEMENT:

QUE le règlement d'emprunt indiqué au 1^{er} alinéa du préambule soit financé par billets conformément à ce qui suit :

1. les billets seront datés du 21 juin 2021;
2. les intérêts seront payables semi annuellement, le 21 juin et le 21 décembre de chaque année;
3. les billets seront signés par le (la) maire et le (la) secrétaire-trésorier(ère) ou trésorier(ère);
4. les billets, quant au capital, seront remboursés comme suit :

2022.	13 600 \$	
2023.	13 800 \$	
2024.	14 100 \$	
2025.	14 400 \$	
2026.	14 700 \$	(à payer en 2026)
2026.	78 000 \$	(à renouveler)

QUE, en ce qui concerne les amortissements annuels de capital prévus pour les années 2027 et suivantes, le terme prévu dans le règlement d'emprunt numéro 88-2009 soit plus court que celui originellement fixé, c'est-à-dire pour un terme de **cinq (5) ans** (à compter du 21 juin 2021), au lieu du terme prescrit pour lesdits amortissements, chaque émission subséquente devant être pour le solde ou partie du solde dû sur l'emprunt;

QUE, compte tenu de l'emprunt par billets du 21 juin 2021, le terme originel des règlements d'emprunts numéros 88-2009, soit prolongé de 7 jours.

ADOPTÉE.

06-1406-2021

3.5 Financement municipal – Résolution d'adjudication

SOUSSION POUR L'ÉMISSION DE BILLETS

Date d'ouverture:	14 juin 2021	Nombre de soumissions:	2
Heure d'ouverture:	10 h	Échéance moyenne:	4 ans et 1 mois
Lieu d'ouverture:	Ministère des Finances du Québec		
Montant	148 600 \$	Date d'émission:	21 juin 2021

ATTENDU QUE la Ville de Danville a demandé, à cet égard, par l'entremise du système électronique «Service d'adjudication et de publication des résultats de titres d'emprunts émis aux fins du financement municipal», des soumissions pour la vente d'une émission de billets, datée du 21 juin 2021, au montant de 148 600 \$;



No de résolution ou annotation

ATTENDU QU'à la suite de l'appel d'offres public pour la vente de l'émission désignée ci-dessus, le ministère des Finances a reçu deux soumissions conformes, le tout selon l'article 555 de la Loi sur les cités et les villes (RLRQ, chapitre C-19) ou l'article 1066 du Code municipal du Québec (RLRQ, chapitre C-27.1) et de la résolution adoptée en vertu de cet article.

1- CAISSE DESJARDINS DES SOURCES

13 600 \$	1,68000%	2022
13 800 \$	1,68000 %	2023
14 100 \$	1,68000 %	2024
14 400 \$	1,68000 %	2025
92 700 \$	1,68000 %	2026

Prix : 100,00000 Coût réel : 1,68000%

2- FINANCIÈRE BANQUE NATIONALE INC.

13 600 \$	0,50000%	2022
13 800 \$	0,70000 %	2023
14 100 \$	1,00000 %	2024
14 400 \$	1,25000 %	2025
92 700 \$	1,60000 %	2026

Prix : 98,01500 Coût réel : 1,96853 %

ATTENDU QUE le résultat du calcul des coûts réels indique que la soumission présentée par la CAISSE DESJARDINS DES SOURCES est la plus avantageuse;

EN CONSÉQUENCE, sur proposition du conseiller monsieur Jean-Guy Dionne, APPUYÉE par la conseillère madame Nathalie Boissé, IL EST RÉSOLU UNANIMEMENT:

QUE la Ville de Danville accepte l'offre qui lui est faite de CAISSE DESJARDINS DES SOURCES pour son emprunt par billets en date du 21 juin 2021 au montant de 148 600 \$ effectué en vertu du règlement d'emprunt numéro 88-2009. Ces billets sont émis au prix de 100,00000 pour 100,00 \$, valeur nominale de billets, échéant en série **cinq (5) ans**;

QUE les billets, capital et intérêts, soient payables par chèque à l'ordre du détenteur enregistré ou par prélèvements bancaires préautorisés à celui-ci.

ADOPTÉE.

3.6 États comparatifs – Dépôt

Les états comparatifs en date du 31 mai 2021 ont été transmis aux membres du conseil et seront déposés lors d'une séance subséquente.

3.7 MAMH – Audit de conformité – Adoption du budget et plan triennal d'immobilisation – Avis – Dépôt

La Commission municipale donne l'information qu'il y aura deux missions d'audit de conformité dans notre municipalité locale. Ces missions porteront sur l'adoption du budget 2021 et sur l'adoption du programme triennal d'immobilisations 2021-2021.

07-1406-2021


3.8 Programme d'immobilisations 2021-2022-2023 – Adoption


CONSIDÉRANT QUE les membres du conseil ont reçu le programme d'immobilisations 2021-2022-2023;


EN CONSÉQUENCE, sur proposition du conseiller monsieur Daniel Pitre, APPUYÉE par le conseiller monsieur Jean-Guy Dionne, IL EST RÉSOLU :

D'ADOPTER le programme d'immobilisations 2021-2022-2023 pour un montant de 6 575 000 \$.

ADOPTÉE.

<p>08-1406-2021</p>  <p>No de résolution ou annotation</p>	<p>3.9 OMH des Sources – Budget révisé 2021 – Adoption</p> <p>CONSIDÉRANT la réception du budget révisé 2021 de l'OMH des Sources;</p> <p>CONSIDÉRANT QUE tous les membres du conseil l'ont reçu et en ont pris connaissance;</p> <p>EN CONSÉQUENCE, sur la proposition de la conseillère madame Nathalie Boissé, APPUYÉE par le conseiller monsieur Jean-Guy Laroche, IL EST RÉSOLU :</p> <p>D'ACCEPTER ET D'ADOPTER le budget révisé 2021 tel que présenté.</p> <p style="text-align: right;">ADOPTÉE.</p>
	<p>3.10 TVQ – Sommes versées – Information</p> <p>Un montant de 31 735 \$ sera déposé le 31 mai 2021 dans le compte de la Ville par le MAMH (ministère des Affaires municipales et de l'Habitation). Ce paiement constitue notre quote-part du programme de partage de la croissance d'un point de la TVQ, qui a été prévu à l'entente de Partenariat 2020-2024.</p>
<p>09-1406-2021</p>	<p>3.11 Demande de subvention – Autorisation de dépôt de projets Parcours hivernal artistique pour et par les aînés au fonds - Projet de soutien aux municipalités</p> <p>CONSIDÉRANT QUE l'agente de développement propose au conseil plusieurs projets pour le dépôt de demandes de subvention :</p> <p>Projet 1 pour de saines habitudes de vie pour la santé globale des personnes âgées dans le contexte de pandémie ESPACE MUNI pour un total de 28 200 \$;</p> <p>Projet 2 pour poursuivre la démarche vers zéro déchet avec Recyc Québec une demande de subvention de 11 128 \$;</p> <p>Projet 3 dans le programme initiative canadienne pour les collectivités en santé du Gouvernement du Canada une demande de subvention de 250 000 \$;</p> <p>Projet 4 Multi média pour un budget de 35 000 \$;</p> <p>Projet 5 Mise en œuvre des actions du plan directeur de l'eau de la zone Nicolet Copernic ;</p> <p>CONSIDÉRANT QUE ces projets sont subventionnés de 50 % à 80 %;</p> <p>EN CONSÉQUENCE, sur proposition du conseiller monsieur Daniel Pitre, APPUYÉE par la conseillère madame Ginette Pinard, IL EST RÉSOLU :</p> <p>D'AUTORISER le dépôt de ces demandes de subventions.</p> <p>QUE la directrice générale soit autorisée à signer les documents s'y référant.</p> <p style="text-align: right;">ADOPTÉE.</p>
	<p>3.12 Sûreté du Québec – Report des échéances 2021 (information)</p> <p>Les dates pour le paiement de la facture concernant la Sûreté du Québec sont reportées au 30 septembre 2021 pour le premier versement et au 1^{er} décembre 2021 pour le deuxième versement.</p>
	<p>4.0 ADMINISTRATION - DIVERS</p>
<p>10-1406-2021</p>	<p>4.1 Heures du technicien en bâtiment – Autorisation de cession pour 2020-2021</p> <p>CONSIDÉRANT QUE la municipalité de Saint-Adrien demande la possibilité d'utiliser les heures non utilisées par la ville de Danville du technicien en bâtiment de la MRC des Sources;</p> <p>CONSIDÉRANT QUE ces heures non pas été utilisées par la Ville de Danville;</p> <p>EN CONSÉQUENCE, sur la proposition du conseiller monsieur Jean-Guy Dionne, APPUYÉE par le conseiller monsieur Jean-Guy Laroche, IL EST RÉSOLU :</p>

	<p>D'AUTORISER la municipalité de Saint-Adrien à utiliser 40 heures de la banque d'heures de la Ville de Danville.</p> <p style="text-align: right;">ADOPTÉE.</p>
 <p>No de résolution ou annotation</p>	<p>La résolution 11-1406-2021</p> <p>4.2 Charte des droits des enfants – Initiatives-Adoption</p> <p>CONSIDÉRANT QUE la Ville de Danville avait mentionné antérieurement son intention d'adopter la charte des droits des enfants;</p> <p>EN CONSÉQUENCE, sur la proposition de la conseillère madame Nathalie Boissé, APPUYÉE par le conseiller monsieur Daniel Pitre, IL EST RÉSOLU :</p> <p>QUE la Ville de Danville s'engage à:</p> <p>Offrir un milieu de vie sécuritaire</p> <ul style="list-style-type: none"> • Mettre en place des actions pour accroître le sentiment de sécurité des enfants dans les lieux publics. • Favoriser la mise en place de lieux protecteurs ou de processus d'accueil et d'intervention pour des enfants réclamant du secours. <p>Reconnaître aux enfants le droit d'être entendus</p> <ul style="list-style-type: none"> • Reconnaître les enfants en tant que citoyens à part entière. • Favoriser la mise en place d'espaces de consultation accessibles et adaptés aux enfants de tous âges. <p>Poser des gestes de sensibilisation</p> <ul style="list-style-type: none"> • Inform les citoyens des signes de maltraitance pour les sensibiliser à exercer un rôle de vigilance. • Publiciser régulièrement la liste des ressources sur le territoire offrant des services aux familles et aux enfants. <p>Poser des gestes de soutien</p> <ul style="list-style-type: none"> • Soutenir les initiatives du milieu contribuant au développement et à l'épanouissement des enfants. • Valoriser le vivre-ensemble et l'entraide, et ce, au moyen d'événements rassembleurs favorisant l'inclusion et la participation sociale. <p style="text-align: right;">ADOPTÉE.</p>
<p>12-1406-2021</p>	<p>4.3 MADA – Plan d'action – Adoption des axes, de l'échéancier et des montants attribués</p> <p>CONSIDÉRANT QUE certains axes sont déjà en place depuis 2017 soient :</p> <ul style="list-style-type: none"> ➤ Habitat – Milieu de vie, ➤ Participation sociale, ➤ Respect et inclusion sociale, ➤ Communication et information. <p>CONSIDÉRANT QUE dans le Plan d'action 2022-2024 les points suivants sont abordés;</p> <ul style="list-style-type: none"> ➤ Transport et mobilité, ➤ Santé et services sociaux, ➤ Espaces extérieurs et infrastructures, ➤ Sécurité, ➤ Loisirs. <p>CONSIDÉRANT QUE les membres en ont pris connaissance;</p> <p>EN CONSÉQUENCE, sur la proposition de la conseillère madame Nathalie Boissé, APPUYÉE par le conseiller monsieur Jean-Guy Dionne, IL EST RÉSOLU à l'unanimité :</p> <p>D'ADOPTER le Plan d'action, les différents axes, l'échéancier et les montants attribués pour la réalisation.</p>

		ADOPTÉE.																							
 No de résolution ou annotation	<p>4.4 Table de concertation des aînés – Invitation de la table régionale</p> <p>Invitation de la Table régionale de concertation des aînés de l’Estrie pour une rencontre «Municipalités amies des aînés : un modèle en évolution ». Ceci est pour information car la rencontre a eu lieu le 8 juin à 13 h 30.</p> <p>Résolution 13-1406-2021</p> <p>4.5 Cocktail des nouveaux arrivants - Organisation</p> <p>CONSIDÉRANT QUE nous avons plus de 60 nouveaux arrivants et étant donné les normes qui existent en temps de pandémie;</p> <p>CONSIDÉRANT QUE nous pourrions organiser une activité extérieure pour accueillir ces personnes dans notre municipalité;</p> <p>EN CONSÉQUENCE, sur proposition de la conseillère madame Nathalie Boissé, APPUYÉE par le conseiller monsieur Jean-Guy Laroche, IL EST RÉSOLU à l’unanimité des membres présents;</p> <p>QU’une rencontre extérieure soit organisée pour accueillir les nouveaux arrivants.</p> <p>Les détails seront transmis aux membres du conseil prochainement.</p>	ADOPTÉE.																							
	<p>14-1406-2021</p> <p>4.6 Calendrier d’activités 2021 - Adoption</p> <p>CONSIDÉRANT la présentation des différentes activités pour l’année 2021;</p> <table border="0"> <tr> <td>24 juin</td> <td>Fête Nationale</td> </tr> <tr> <td>16 juillet</td> <td>Cinéma en plein air à l’étang</td> </tr> <tr> <td>14 août</td> <td>Fête des générations</td> </tr> <tr> <td>4, 5, 6 septembre</td> <td>Symposium</td> </tr> <tr> <td>9 septembre</td> <td>Prix Pierre-Grimard</td> </tr> <tr> <td>26 septembre</td> <td>Brunch du Maire</td> </tr> <tr> <td>9, 10, 11 octobre</td> <td>Parcours artistique</td> </tr> <tr> <td>17 octobre</td> <td>Journée du bonjour</td> </tr> <tr> <td>2, 9, 16, 23, 30 octobre</td> <td>Arrivée des oiseaux</td> </tr> <tr> <td>30 octobre</td> <td>Bal d’Halloween</td> </tr> <tr> <td>13 novembre</td> <td>Brunch nouveaux arrivants</td> </tr> <tr> <td>11 décembre</td> <td>Père Noël : distribution de cadeaux aux enfants</td> </tr> </table> <p>EN CONSÉQUENCE, sur proposition de la conseillère Ginette Pinard, APPUYÉE par la conseillère madame Nathalie Boissé, IL EST RÉSOLU à l’unanimité;</p> <p>D’ACCEPTER le calendrier des activités présentées.</p>	24 juin	Fête Nationale	16 juillet	Cinéma en plein air à l’étang	14 août	Fête des générations	4, 5, 6 septembre	Symposium	9 septembre	Prix Pierre-Grimard	26 septembre	Brunch du Maire	9, 10, 11 octobre	Parcours artistique	17 octobre	Journée du bonjour	2, 9, 16, 23, 30 octobre	Arrivée des oiseaux	30 octobre	Bal d’Halloween	13 novembre	Brunch nouveaux arrivants	11 décembre	Père Noël : distribution de cadeaux aux enfants
24 juin	Fête Nationale																								
16 juillet	Cinéma en plein air à l’étang																								
14 août	Fête des générations																								
4, 5, 6 septembre	Symposium																								
9 septembre	Prix Pierre-Grimard																								
26 septembre	Brunch du Maire																								
9, 10, 11 octobre	Parcours artistique																								
17 octobre	Journée du bonjour																								
2, 9, 16, 23, 30 octobre	Arrivée des oiseaux																								
30 octobre	Bal d’Halloween																								
13 novembre	Brunch nouveaux arrivants																								
11 décembre	Père Noël : distribution de cadeaux aux enfants																								
15-1406-2021	<p>4.7 Concours Maisons Fleuries 2021</p> <p>CONSIDÉRANT QUE les membres du conseil désirent que les normes et règles soient les mêmes que l’an passé;</p> <p>EN CONSÉQUENCE sur proposition du conseiller monsieur Daniel Pitre, APPUYÉE par la conseillère madame Ginette Pinard, IL EST RÉSOLU :</p> <p>QUE ce concours soit réalisé avec les mêmes critères que l’année dernière.</p>	ADOPTÉE.																							
	<p>5.0 ADMINISTRATION RESSOURCES HUMAINES</p>																								
<p>16-1406-2021</p> <p>Rejetée</p>	<p>5.1 Employé numéro 237 – Suspension – Possibilité pour le Conseil de renverser la décision en vertu de l’article 52 de la Loi des cités et des villes</p> <p>CONSIDÉRANT QUE les membres du conseil ont reçu l’information;</p>																								



No de résolution ou annotation

EN CONSÉQUENCE, sur proposition de la conseillère madame Ginette Pinard, APPUYÉE par le conseiller monsieur Daniel Pitre,

D'ANNULER la suspension de l'employé numéro 237;

La conseillère madame Nathalie Boissé demande le vote :

En faveur de l'annulation de la suspension :

Madame Ginette Pinard, messieurs Daniel Pitre et Jean-Guy Laroche,

Contre l'annulation de la suspension :

Madame Nathalie Boissé, messieurs Jean-Guy Dionne et Michel Plourde.

LA RÉOLUTION EST REJETÉE ET LA SUSPENSION EST MAINTENUE.

5.2 Greffière adjointe par intérim - Demande de renonciation à occuper la fonction

La greffière adjointe par intérim retire sa demande de renonciation.

5.3 Directeur/directrice à d'administration et aux finance / secrétaire-trésorier(e) adjoint(e) - Décision pour annuler ou non la résolution xxx-2021 prise lors de l'assemblée du 8 mars 2021 d'afficher le poste Employés cadres – Ville de Danville – Renouvellement de l'entente -Autorisation

La résolution adoptée antérieurement reste en vigueur.

Le poste sera donc affiché dans les prochains jours.

5.4 Trésorière adjointe par intérim – Demande de renonciation à occuper la fonction

La trésorière adjointe par intérim retire sa demande de renonciation.

5.5 Contremaître cadre en travaux publics - Démission

Ce point est pour information seulement.

17-1406-2021

5.6 Coordonnateur en travaux publics – Affichage du poste

CONSIDÉRANT QU'il y a lieu d'avoir un coordonnateur en travaux publics à la Ville de Danville;

EN CONSÉQUENCE, sur proposition du conseiller Jean-Guy Dionne, APPUYÉE par le conseiller monsieur Daniel Pitre, IL EST RÉSOLU :

D'AFFICHER l'offre d'emploi pour le poste mentionné.

ADOPTÉE.

18-1406-2021

5.7 Contremaître cadre en travaux publics – Affichage du poste

CONSIDÉRANT la démission du contremaître cadre en travaux publics;

SUR PROPOSITION de la conseillère madame Nathalie Boissé, APPUYÉE par le conseiller Jean-Guy Laroche, IL EST RÉSOLU UNANIMEMENT :

D'AFFICHER l'offre d'emploi pour le poste de contremaître cadre en travaux publics.

ADOPTÉE.

5.8 Employé numéro 017 – Absence maladie – Expertise –Autorisation

Ce point est reporté à une séance ultérieure.

19-1406-2021

5.9 Fête de la St-Jean-Baptiste et de la Confédération – Fermeture des bureaux

CONSIDÉRANT QUE ces deux congés sont des congés légaux et que les employés y ont droit;

EN CONSÉQUENCE, sur proposition du conseiller monsieur Jean-Guy Dionne, APPUYÉE par la conseillère madame Nathalie Boissé, IL EST RÉSOLU :

QUE les bureaux et les travaux publics soient fermés les 24 et 25 juin ainsi que les 1^{er} et 2 juillet pour la prise des congés fériés concernés;

QU'étant donné l'horaire d'été en vigueur (les employés ne travaillent que le vendredi matin) les deux vendredis compenseront pour le congé de la confédération.

ADOPTÉE.



No de résolution ou annotation

Résolution 20-1406-2021

5.10 Rémunération payable lors des élections – Adoption

CONSIDÉRANT QU'il y a lieu de fixer la rémunération du personnel électoral qui agira dans le cadre des élections de novembre 2021 :

CONSIDÉRANT les nouvelles mesures mises en place pour assurer le bon déroulement des élections dans le contexte de la pandémie par l'adoption de la *Loi visant à faciliter le déroulement de l'élection générale municipale du 7 novembre 2021 dans le contexte de la pandémie de la COVID-19* le 25 mars 2021;

CONSIDÉRANT le règlement élaboré par le directeur général des élections;

CONSIDÉRANT QUE la période de mise en candidature se déroulera du 17 septembre au 1^{er} octobre 2021;

CONSIDÉRANT QUE les heures d'ouverture des bureaux pour le vote tant par anticipation que lors de la journée du scrutin seront de 9 h 30 à 20 h;

CONSIDÉRANT QUE les jours de vote par anticipation seront les 30 octobre et 6 novembre 2021 de 9 h 30 à 20 h;

CONSIDÉRANT QUE les jours de vote au bureau du président d'élections seront les 1^{er} et 3 novembre 2021 de 9 h 30 à 20 h;

CONSIDÉRANT QUE le jour du scrutin sera le 7 novembre 2021 de 9 h 30 à 20 h;

CONSIDÉRANT QUE le vote par correspondance remplacera le vote itinérant pour :

- Les électeurs normalement admissibles au bureau de vote itinérant, même s'ils sont capables de se déplacer;
- À ceux dont l'isolement est ordonné ou recommandé par les autorités de santé publique;
- À ceux qui sont incapables de se déplacer pour des raisons de santé et à leurs proches aidants domiciliés à la même adresse;

EN CONSÉQUENCE, sur la proposition de la conseillère madame Ginette Pinard, APPUYÉE par le conseiller monsieur Daniel Pitre,
IL EST RÉSOLU

D'ENTÉRINER le calendrier des journées de vote tel que détaillé à la présente résolution;

D'ADOPTER le tarif de rémunération pour le personnel électoral de la Ville de Danville tel que joint en annexe 1 de la présente résolution pour en faire partie intégrante;

D'AUTORISER la trésorière ou la trésorière adjointe à payer, sur recommandation de la présidente d'élection et/ou de la secrétaire d'élection, les personnes qui auront travaillé, selon le présent tarif.

ADOPTÉE.

ANNEXE 1

RÉMUNÉRATION DU PERSONNEL ÉLECTORAL ÉLECTIONS GÉNÉRALES MUNICIPALES DU 7 NOVEMBRE 2021

- 1.** Tout membre du personnel électoral de la ville de Danville a le droit de recevoir une rémunération et/ou une allocation de dépenses pour les fonctions qu'il exerce.
- 2.** Cette rémunération et cette allocation de dépenses s'appliquent à l'élection prévue en 2021.
- 3.** Dans le cas d'un employé de la Ville, le présent tarif ne s'applique que pour le travail exécuté en dehors des heures de travail. Peu importe le nombre de fonctions occupées, le président d'élection, le secrétaire d'élection et les adjoints au président d'élection, reçoivent le tarif applicable à leur fonction principale.



No de résolution ou
annotation

- 4.** Le tarif inclut les repas et les frais de déplacement, à moins qu'il ne soit mentionné autrement.

RÉMUNÉRATIONS PAYABLES

PRÉSIDENT D'ÉLECTION

- 5.** Pour l'ensemble de ses fonctions, le président d'élection reçoit un montant forfaitaire de 11 000 \$ lorsque la fonction est occupée par le greffier ou l'assistant greffier et de 26 000 \$, taxes incluses, lorsque la fonction est occupée par un professionnel contractuel.

SECRÉTAIRE D'ÉLECTION

- 6.** Pour l'ensemble de ses fonctions, le secrétaire d'élection reçoit un montant forfaitaire de 8 200 \$.

ADJOINTS AU PRÉSIDENT D'ÉLECTION

- 7.** Pour l'ensemble de ses fonctions, les adjoints au président d'élection reçoivent un montant forfaitaire de 5 500 \$.

TRÉSORIER

- 8.** Pour l'ensemble des fonctions qu'il exerce dans le cadre de l'application du chapitre XIII de la L.E.R.M., le trésorier a droit à la rémunération suivante, laquelle rémunération globale doit être inférieure à 10 000 \$:

- a.** 76 \$ pour chaque rapport de dépenses électorales d'un candidat indépendant autorisé plus 1% des dépenses électorales déclarées au rapport ;
- b.** pour le rapport de dépenses électorales d'un parti autorisé: 29 \$ par candidat du parti lors de l'élection plus 1% des dépenses électorales déclarées au rapport ;
- c.** 36 \$ pour chaque rapport financier d'un candidat indépendant autorisé : 48 \$ pour chaque rapport financier d'un parti autorisé ;
- d.** pour l'ensemble des autres fonctions qu'il exerce à l'occasion d'une élection, une rémunération égale au produit de la multiplication par le nombre de candidats à cette élection, du montant suivant :
 - i.** 28 \$ pour chaque candidat indépendant autorisé ;
 - ii.** 13 \$ pour chaque candidat d'un parti autorisé.

PERSONNEL AU BUREAU DU PRÉSIDENT D'ÉLECTION

- 9.** Le personnel autre que celui de la ville effectuant du travail de secrétariat général pour le bureau du président est payé au taux horaire de 16,50 \$ sauf le personnel affecté à la préparation et au triage des envois postaux et autres fonctions de même genre qui sera payé au taux horaire de 13,50 \$.¹

COMMISSION DE RÉVISION DE LA LISTE ÉLECTORALE

- 10.** Le président (si autre que le secrétaire d'élection et les adjoints), le vice-président et les réviseurs ont droit de recevoir une rémunération horaire de 32,50 \$.

Les préposées au bureau de révision ont droit à une rémunération de 22 \$ /heure.

L'agent réviseur a droit à une rémunération de 17,50 \$ /heure, sauf s'il s'agit d'un huissier, auquel cas le tarif des huissiers s'appliquera. On accorde également à l'agent réviseur 0,50 \$ du kilomètre pour le kilométrage effectué.

RESPONSABLE DE SALLE

- 11.**
- a) Rémunération de 55 \$ par section de vote, minimum de 600 \$ pour les fonctions qu'il exerce avant, pendant et après le scrutin, sauf s'il s'agit d'un avocat, auquel cas le taux horaire de la firme d'avocats s'appliquera.
 - b) Rémunération de 40 \$ pour la rencontre préparatoire avec le président d'élection ou avec toute autre personne qu'il désigne, sauf s'il s'agit d'un avocat, auquel cas le taux horaire de la firme d'avocats s'appliquera.

SCRUTATEUR



No de résolution ou annotation

- 12.** a) Scrutateur le jour du scrutin :
Rémunération de 220 \$ pour les fonctions qu'il exerce lors du scrutin, de 9 h 00 jusqu'au complet dépouillement des votes (environ 21 h 45) ;
- b) Scrutateur de vote par anticipation :
Rémunération de 220 \$ pour les fonctions qu'il exerce lors du vote par anticipation, de 9 h 00 à 20 h 45 et le jour du scrutin de 19 h 30 jusqu'au complet dépouillement des votes (environ 21 h 45);
- c) Scrutateur d'un nouveau dépouillement sommaire :
Rémunération de 45 \$ pour les fonctions qu'il exerce lors d'un nouveau dépouillement sommaire ;

Ces montants sont également applicables pour l'ensemble des fonctions effectuées par le personnel électoral dans le cadre du vote par correspondance remplaçant le vote itinérant.

SECRÉTAIRE D'UN BUREAU DE VOTE

- 13.** a) Secrétaire le jour du scrutin :
Rémunération de 200 \$ pour les fonctions qu'il exerce lors du scrutin, de 9 h 00 jusqu'au complet dépouillement des votes (environ 21 h 45) ;
- b) Secrétaire de vote par anticipation :
Rémunération de 200 \$ pour les fonctions qu'il exerce lors du vote par anticipation de 9 h 00 à 20 h 45 et le jour du scrutin de 19 h 30 jusqu'au complet dépouillement des votes (environ 21 h 45).
- c) Secrétaire d'un nouveau dépouillement sommaire :
Rémunération de 38 \$ pour les fonctions qu'il exerce lors d'un nouveau dépouillement sommaire.

Ces montants sont également applicables pour l'ensemble des fonctions effectuées par le personnel électoral dans le cadre du vote itinérant.

PRÉPOSÉ À L'INFORMATION ET AU MAINTIEN DE L'ORDRE ET CONSTABLE SPÉCIAL

- 14.** Rémunération de 235 \$ pour les fonctions qu'il exerce le jour du scrutin de 8 h 30 à 22 h 45 (environ) et de 195 \$ pour le jour du vote par anticipation de 9 h 00 à 21 h 45 (environ).

PRÉPOSÉ À L'ACCUEIL (GUIDE L'ÉLECTEUR)

- 15.** Rémunération de 156 \$ pour les fonctions qu'il exerce pour le jour du scrutin de 9 h 00 à 20 h 15 (environ) et de 142 \$ pour le jour du vote par anticipation de 9 h 00 à 20 h 15 (environ).

TABLE DE VÉRIFICATION

16. Président et membres

Rémunération de 165 \$ pour les fonctions qu'il exerce le jour du scrutin de 9 h 15 à 20 h 15 (environ) et de 135 \$ le jour du vote par anticipation de 9 h 15 à 20 h 15 (environ).

SUBSTITUTS

- 17.** Rémunération de 60 \$ pour le jour du scrutin et pour le jour du vote par anticipation si le substitut n'a pas été assigné à un poste de remplacement.

RÉMUNÉRATION POUR LA PRÉSENCE À UNE SÉANCE DE FORMATION

- 18.** Rémunération de 40 \$ pour la présence à une séance de formation tenue par le président d'élection ou par toute personne qu'il désigne, à la condition que la personne concernée ait été convoquée à cette séance et qu'elle exerce la fonction visée ou qu'elle ait été désignée comme substitut.

AUTRES DISPOSITIONS

ALLOCATION DE DÉPENSE AUTOMOBILE



No de résolution ou annotation

19. Lorsqu'autorisée par le président d'élection, l'allocation de dépense automobile est de 0,50 \$ /kilomètre.

ALLOCATION DE REPAS ET FRAIS DE REPRÉSENTATION

20. Lorsqu'autorisée par le président d'élection, une allocation raisonnable de repas, incluant les taxes et pourboires, est payable.

RÉMUNÉRATION MINIMALE

21. Toute rémunération qui, en fonction des heures réellement travaillées, serait inférieure aux taux minimums prescrits par le Règlement du MAMH sera ajustée en conséquence.

1 Ce montant correspond au salaire minimum en vigueur le 1^{er} mai 2019, majoré d'un facteur de 1,4.

5.11 Poste de coordonnateur aux travaux publics – Ouverture (ce point est retiré)

21-1406-2021

5.12 Grievs syndicaux – Règlements – Autorisation de signature

CONSIDÉRANT QUE deux griefs avaient été déposés;

CONSIDÉRANT QU'une des décisions est maintenue et que le grief est rejeté;

CONSIDÉRANT QUE dans l'autre cas, l'employé désire réaffecter ses fonctions et s'engage à respecter les normes en vigueur;

EN CONSÉQUENCE, sur proposition du conseiller monsieur Jean-Guy Laroche, APPUYÉE par le conseiller monsieur Daniel Pitre, IL EST RÉSOLU :

D'ACCEPTER le règlement et d'autoriser la signature de l'entente avec l'employé visé.

ADOPTÉE.

5.13 Reddition de coûts – Voirie locale 2018 (aucun document)

5.14 Reddition de coûts – Voirie locale 2019 (aucun document)

22-1406-2021

5.15 Ouverture du poste d'opérateur – Affichage

CONSIDÉRANT QUE nous avons besoin de plus d'un opérateur;

EN CONSÉQUENCE, sur proposition du conseiller monsieur Jean-Guy Laroche, APPUYÉE par le conseiller monsieur Jean-Guy Dionne, IL EST RÉSOLU :

D'AFFICHER le poste d'opérateur;

QUE l'évaluation du nombre d'opérateurs sera fait après avoir reçu les candidatures et ce, selon les qualités des candidatures reçues, la Ville de Danville se réserve le droit d'engager deux ou trois opérateurs.

ADOPTÉE.

23-1406-2021

5.16 Contremaître par intérim

CONSIDÉRANT QUE le contremaître cadre en travaux publics a donné sa démission ;

EN CONSÉQUENCE, sur proposition du conseiller monsieur Jean-Guy Dionne, APPUYÉE par le conseiller monsieur Jean-Guy Laroche, IL EST RÉSOLU :

QUE monsieur Guy Perreault soit nommé au poste de contremaître par intérim;

QU'il recevra une augmentation de 5,71 \$ de l'heure.

ADOPTÉE.

24-1406-2021

5.17 Lettre d'entente – Responsable de chantier



No de résolution ou annotation

CONSIDÉRANT QU'il y a lieu de nommer un responsable de chantier;

EN CONSÉQUENCE, sur proposition de la conseillère madame Nathalie Boissé, APPUYÉE par le conseiller monsieur Daniel Pitre, IL EST RÉSOLU :

DE NOMMER un responsable de chantier sur demande selon les besoins établis par le contremaître par intérim;

QU'une lettre d'entente soit signée par l'employé qui occupera cette fonction et le Maire;

ADOPTÉE.

PÉRIODE DE QUESTIONS

M. Girardin : Dans le projet Stanley-Brochu, il a été question de ce projet dans la séance du 12 avril 2021, est-ce que ce dossier se poursuit? Où en sommes-nous?

Mme Francine Labelle Girard : Concernant les procès-verbaux, elle aimerait savoir qu'en est-il des PV qui ne sont pas déposés?

Mme Francine Labelle Girard : Concernant les états financiers de 2017, 2018, 2019 et 2020, comment faites-vous pour gérer la Ville de Danville? Comment arrivez-vous à prendre de bonnes décisions?

M. Propriétaire : Étant propriétaire résident au Lac Perkins : Samedi dernier il devait y avoir une réunion avec les propriétaires autour du Lac Perkins, elle fut annulée. J'aimerais savoir les points de l'entente de principe intervenue avec un propriétaire qui désire avoir des chevaux et une ferme.

Mme Francine Labelle Girard : Concernant les états comparatifs qui ne sont pas déposés, est-ce que la Ville est en état d'urgence? On crée des évènements (points 4.5, 4.6 et 4.7) sans savoir si nous avons des argents disponibles. Quand allez-vous avoir les états comparatifs? Il me semble que c'est une obligation par la Loi qu'ils soient déposés deux fois par année.

Mme Francine Labelle Girard : le point 5.1 : Est-ce possible de savoir dans quel département est cet employé? Concernant les points 5.13 et 5.14 : Est-ce que ça concerne la TECQ?

Mme Marie-Pierre Duguay : En janvier il avait été question de faire des remboursements pour le hockey mineur à cause de la pandémie, nous sommes en juin et nous n'avons toujours pas reçu le remboursement, est-ce normal? Et pourquoi?

25-1406-2021

6.0 TRAVAUX PUBLICS ET HYGIÈNE DU MILIEU

6.1 Lots aux abords de la Route 249 – Rapport de caractérisation du milieu naturel - Mandat

CONSIDÉRANT QU'il y a lieu de faire un rapport de caractérisation du milieu naturel avant de faire quelques travaux que ce soient aux abords de la Route 249 dont le lot 6 111 053 visé par le projet;

EN CONSÉQUENCE, sur proposition du conseiller monsieur Jean-Guy Dionne, APPUYÉE par la conseillère madame Ginette Pinard, IL EST RÉSOLU à l'unanimité :

DE MANDATER une firme dûment certifiée pour faire ce rapport de caractérisation.

ADOPTÉE.


26-1406-2021


6.2 Abat-poussière- Contrat 2021-2022-2023 - Octroi


CONSIDÉRANT l'appel d'offres pour l'abat-poussière pour 2021-2022-2023;


CONSIDÉRANT les offres sont les suivantes :


	2021	2022	2023	Total:
	Prix tx incl.	Prix tx incl.	Prix tx incl.	
Multi-Routes Inc.	34 860.42 \$	35 780.22 \$	36 700.02 \$	107 340.66 \$
Somavrac C.C.	31 264.00 \$	31 264.00 \$	31 264.00 \$	93 792.00 \$
Sel Warwick	-	-	-	- \$
les Entreprises Bourget Inc.	30 675.33 \$	31 135.25 \$	31 595.13 \$	93 405.71 \$


 <p>No de résolution ou annotation</p>	<p>EN CONSÉQUENCE, sur proposition du conseiller monsieur Jean-Guy Laroche, APPUYÉE par la conseillère madame Nathalie Boissé, IL EST RÉSOLU :</p> <p>D'OCTROYER le contrat à Les Entreprises Bourget inc. au montant total de 93 405,71 \$;</p> <p>QUE la direction générale soit autorisée à signer les documents pour et au nom de la Ville de Danville.</p> <p style="text-align: right;">ADOPTÉE.</p>
<p>27-1406-2021</p>	<p>6.3 Garage municipal – Reconstruction – Mandat Lemay Côté</p> <p>CONSIDÉRANT QUE les évènements (le feu) auxquels les membres du conseil sont tributaires;</p> <p>CONSIDÉRANT QUE les membres du conseil ont pu en prendre connaissance;</p> <p>EN CONSÉQUENCE, sur proposition du conseiller monsieur Jean-Guy Laroche, APPUYÉE par le conseiller monsieur Jean-Guy Dionne, IL EST RÉSOLU :</p> <p>DE MANDATER Lemay Côté Architectes inc., de Victoriaville, pour :</p> <p>Dans un premier volet : Évaluer l'état du garage municipal et sa reconstruction;</p> <p>Dans un deuxième volet : Évaluer l'état de la caserne incendie;</p> <p>Dans un troisième volet : Évaluer la possibilité de reconstruire la caserne.</p> <p style="text-align: right;">ADOPTÉE.</p>
<p>28-1406-2021</p>	<p>6.4 Garage municipal – Reconstruction – Mandate de suivi au technicien en bâtiment de la MRC des Sources</p> <p>CONSIDÉRANT QUE la Ville de Danville a la possibilité d'utiliser le technicien en bâtiment de la MRC des Sources pour certains suivis ou pour certaines expertises ;</p> <p>EN CONSÉQUENCE, sur proposition de la conseillère madame Nathalie Boissé, APPUYÉE par la conseillère madame Ginette Pinard, IL EST RÉSOLU :</p> <p>DE MANDATER le technicien en bâtiment de la MRC des Sources pour faire le suivi du dossier de reconstruction du garage municipal, évaluer l'étude et documents présentés par l'architecte. Il sera le représentant de la Ville dans ce dossier.</p> <p style="text-align: right;">ADOPTÉE.</p>
<p>29-1406-2021</p>	<p>6.5 Chemin St-Georges-Nord-Vitesse – Demande de surveillance</p> <p>CONSIDÉRANT QUE sur le Chemin St-George-Nord il y a un constat de vitesse élevée de la part des camions qui utilisent ce chemin;</p> <p>EN CONSÉQUENCE, sur proposition du conseiller monsieur Daniel Pitre, APPUYÉE par la conseillère madame Boissé, IL EST RÉSOLU :</p> <p>DE DEMANDER à la Sûreté du Québec de faire une surveillance accrue de ce chemin afin de faire respecter la limite de vitesse.</p> <p style="text-align: right;">ADOPTÉE.</p>
<p>30-1406-2021</p>	<p>6.6 Capacité du réseau – Avizo – Fonds de Shipton</p> <p>CONSIDÉRANT QUE dans le Fonds de Shipton il y a un montant de 130 000 \$;</p> <p>CONSIDÉRANT QUE les coûts vont être partagés avec la Ville de Val-des-Sources;</p> <p>EN CONSÉQUENCE, sur proposition de la conseillère madame Nathalie Boissé, APPUYÉE par le conseiller monsieur Jean-Guy Dionne, IL EST RÉSOLU :</p>

	<p>QUE les coûts attribuables à la Ville de Danville concernant les frais d'Avizo soient défrayés par le Fonds de Shipton.</p> <p style="text-align: right;">ADOPTÉE.</p>
 <p>No de résolution ou annotation</p>	<p>Résolution 31-1406-2021</p> <p>6.7 Lots 4 077 849 et 4 242 857 – Phase 2 – Mandat Environnement PH - Autorisation</p> <p>CONSIDÉRANT QUE suite à la première phase d'évaluation environnementale du site (Phase I) réalisée en avril 2021 par Environnement PH, cette dernière concluait en la présence de sources potentielles de contamination;</p> <p>CONSIDÉRANT QUE les membres du conseil ont reçu la proposition de services professionnels d'Environnement PH et en ont pris connaissance;</p> <p>EN CONSÉQUENCE, sur la proposition de la conseillère madame Ginette Pinard, APPUYÉE par le conseiller monsieur Jean-Guy Dionne, IL EST RÉSOLU à l'unanimité :</p> <p>D'ACCEPTER cette proposition de services professionnels;</p> <p>DE MANDATER Environnement PH afin de réaliser la phase 2 soit : L'étude de caractérisation environnementale (Phase II) des lots 4 077 849 et 4 242 857 selon la proposition de services professionnels reçue.</p> <p style="text-align: right;">ADOPTÉE.</p>
32-1406-2021	<p>6.8 Collecte mobile - MFJ Recycle – Calendrier- Modification de la date de juillet</p> <p>CONSIDÉRANT QUE la date qui avait été soumise était le 20 juillet 2021 pour la collecte mobile ;</p> <p>CONSIDÉRANT QUE la date qui nous est suggérée serait le 13 juillet 2021 afin de permettre une période de vacances à MFJ Recycle;</p> <p>EN CONSÉQUENCE sur proposition de la conseillère madame Ginette Pinard, APPUYÉE par le conseiller monsieur Jean-Guy Dionne, IL EST RÉSOLU :</p> <p>D'ACCEPTER le changement proposé de la date de collecte de juillet pour le 13 juillet 2021 et que les citoyens de Danville en soient avisés.</p> <p style="text-align: right;">ADOPTÉE.</p>
33-1406-2021	<p>6.9 Chemin du Lac et chemin Castlebar – Appel d'offres – Réfection (fonds de Shipton)</p> <p>CONSIDÉRANT QUE les travaux seraient de scarifier l'asphalte du chemin du Lac et du chemin Castlebar;</p> <p>EN CONSÉQUENCE, sur proposition du conseiller monsieur Jean-Guy Dionne, APPUYÉE par la conseillère madame Nathalie Boissé, IL EST RÉSOLU :</p> <p>QUE l'appel d'offres soit fait pour permettre la réfection du chemin du Lac et du chemin Castlebar.</p> <p style="text-align: right;">ADOPTÉE.</p>
	<p>6.10 MTQ – Suivi des demandes effectuées – Information</p> <p>Monsieur le Maire mentionne les demandes faites antérieurement;</p> <p>Clignotant à l'intersection boul. Shipton : refusée Clignotant aux intersections rue Marchand et chemin Nicolet : refusée Clignotant à l'intersection chemin Craig et route 255 : acceptée, sera installée Clignotant recommandation chemin Benet flot de circulation : sera évaluée 70 KM / H pour ralentir le trafic -Route 249 en direction St-Georges 70 km/h et 80 km/h : acceptée par le MTQ.</p>
34-1406-2021	<p>6.11 Programme TECQ – Mandat à monsieur Serge Cyr</p> <p>CONSIDÉRANT la résolution adoptée en novembre 2020;</p>

 <p>No de résolution ou annotation</p>	<p>CONSIDÉRANT QUE monsieur Serge Cyr avait déjà été mandaté dans la 1^{er} partie du projet et qu'il connaît déjà ce que le conseil désire; CONSIDÉRANT QUE monsieur Serge Cyr offre ses services à 95 \$ / heure;</p> <p>EN CONSÉQUENCE, sur proposition de la conseillère madame Nathalie Boissé, APPUYÉE par le conseiller monsieur Jean-Guy Dionne, IL EST RÉSOLU :</p> <p>QUE le mandat soit donné à monsieur Serge Cyr.</p> <p style="text-align: right;">ADOPTÉE.</p>
<p>35-1406-2021</p>	<p>6.12 Climatisation de la salle de réunion de l'aile ouest du Centre Mgr Thibault, au RDC – Mandat</p> <p>CONSIDÉRANT QUE nous devons faire la climatisation de la salle de réunion de l'aile ouest du Centre Mgr Thibault au rez-de-chaussée;</p> <p>EN CONSÉQUENCE sur proposition du conseiller monsieur Jean-Guy Dionne, APPUYÉE par le conseiller monsieur Daniel Pitre, IL EST RÉSOLU :</p> <p>DE MANDATER le technicien de la MRC des Sources afin de faire l'achat d'un climatiseur et de s'assurer de l'installation de l'appareil.</p> <p style="text-align: right;">ADOPTÉE.</p>
<p>36-1406-2021</p>	<p>6.13 RÉCIM – Mandat au technicien en bâtiment de la MRC d'agir comme chargé de projet</p> <p>CONSIDÉRANT QUE ce programme permet aux municipalités d'avoir accès à une aide financière pour les bâtiments municipaux;</p> <p>CONSIDÉRANT QUE la Ville de Danville est éligible à ce programme pour les travaux au centre communautaire Mgr Thibault;</p> <p>EN CONSÉQUENCE, sur proposition du conseiller monsieur Jean-Guy Dionne, APPUYÉE par la conseillère madame Ginette Pinard, IL EST RÉSOLU :</p> <p>DE MANDATER le technicien de la MRC des Sources afin de faire le suivi du dossier du centre communautaire Mgr Thibault soit : l'ascenseur et les travaux au gymnase ;</p> <p>QU'il voit aux plans, études et évaluation pour répondre aux normes du Ministère.</p> <p style="text-align: right;">ADOPTÉE.</p>
<p>37-1406-2021</p>	<p>6.14 Pont des Chutes – Sécurisation – Autorisation de travaux</p> <p>CONSIDÉRANT QUE, pour la sécurité de tous, le pont des Chutes doit être clôturé;</p> <p>CONSIDÉRANT QUE lors d'un décès le coroner avait fait la recommandation urgente de sécuriser les lieux;</p> <p>EN CONSÉQUENCE, sur proposition du conseiller monsieur Jean-Guy Laroche, APPUYÉE par la conseillère madame Nathalie Boissé, IL EST RÉSOLU :</p> <p>QU'une dépense approximative de 70 000 \$ soit autorisée pour clôturer les lieux.</p> <p style="text-align: right;">ADOPTÉE.</p>
<p>38-1406-2021</p>	<p>6.15 Mandats à Avizo pour les capacités des réseaux d'aqueduc et/ou d'égout (selon le cas) pour 4 secteurs aux limites de Danville et Val-des-Sources (Pinard, Beausite, Bourdreau et Parc Industriel de Val-des-Sources)</p> <p>CONSIDÉRANT QUE nous devons faire l'évaluation de la capacité des réseaux d'aqueduc et/ou d'égout;</p> <p>EN CONSÉQUENCE, sur proposition du conseiller monsieur Jean-Guy Dionne, APPUYÉE par la conseillère madame Ginette Pinard,</p>

 <p>No de résolution ou annotation</p>	<p>IL EST RÉSOLU :</p> <p>QUE le mandat soit donné à Avizo pour évaluer les capacités des réseaux d'aqueduc et /ou d'égout pour 4 secteurs aux limites de Danville et Val-des-Sources.</p> <p>Les secteurs visés sont : Domaine Pinard, Domaine Beau Site, Domaine Boudreau et Parc industriel de Val-des-Sources.</p> <p style="text-align: right;">ADOPTÉE.</p>
<p>39-1406-2021</p>	<p>6.16 Suivi des mandats</p> <ol style="list-style-type: none"> 1) Secteur Pinard-Localisation de conduites et caractéristiques inhérentes-Groupe ADE, soumission du 9 mars 2021 adopté le 12 avril 2021 2) Secteur Burbank – Domaine des rues Stanley-Brochu : Demandes d'informations à EXP – Date butoir pour permettre la finalisation des plans et devis; Jusqu'à 4 semaines avant de finaliser les plans après avoir reçu les informations pertinentes. 3) Secteur Du Carmel – Domaine Milot, rue Wilfrid-Lebeau : Demande d'informations à EXP- Date butoir pour permettre la finalisation des plans et devis; Jusqu'à 4 semaines avant de finaliser les plans après avoir reçu les informations pertinentes. 4) Secteur Castlebar-Route Nicolet-Falls, éboulements; 5) Secteur du Carmel – 1^{ère} avenue 6) Secteur Burbank – Rue Water 7) Secteur Pinnacle- Chemin des Canadiens, côte à Girard <p>Secteur du Carmel, 1^{ère} avenue, Secteur Burbank, rue Water, Secteur Pinnacle, Chemin des Canadiens et côte à Girard</p> <p>CONSIDÉRANT QUE les points 5, 6 et 7 sont visés par la présente résolution;</p> <p>CONSIDÉRANT QUE monsieur Guy Perreault peut faire les demandes de soumission ou faire les travaux à l'interne;</p> <p>EN CONSÉQUENCE, sur proposition du conseiller monsieur Jean-Guy Laroche, APPUYÉE par la conseillère madame Nathalie Boissé, IL EST RÉSOLU :</p> <p>QUE monsieur Perreault soit autorisé à faire les demandes de soumissions;</p> <p>Ou si c'est possible de le faire, exécuter les travaux à l'interne.</p> <p style="text-align: right;">ADOPTÉE.</p>
<p>40-1406-2021</p>	<p>6.17 Camions de déneigement – Peinture et traitement de la rouille – Autorisation</p> <p>CONSIDÉRANT QUE certains camions de déneigement demande des travaux de peinture et un traitement antirouille;</p> <p>EN CONSÉQUENCE, sur proposition du conseiller monsieur Daniel Pitre, APPUYÉE par la conseillère madame Ginette Pinard, IL EST RÉSOLU :</p> <p>QUE les travaux d'entretien tels que peinture et traitement de la rouille soient autorisés par le conseil.</p> <p style="text-align: right;">ADOPTÉE.</p>
<p>41-1406-2021</p>	<p>6.18 Vente de biens non utilisés aux travaux publics - Autorisation de mandat Encan GIQ</p> <p>CONSIDÉRANT QUE certains biens sont non utilisés et peuvent être vendus par encan public;</p> <p>EN CONSÉQUENCE, sur proposition du conseiller monsieur Jean-Guy Dionne, APPUYÉE par la conseillère madame Nathalie Boissé, IL EST RÉSOLU à l'unanimité :</p> <p>QUE la vente de biens non utilisés aux travaux publics soit autorisée et que l'information soit diffusée sur les médias sociaux.</p> <p style="text-align: right;">ADOPTÉE.</p>

 <p>No de résolution ou annotation</p>	<p>Résolution 42-1406-2021</p> <p>6.19 Adoption des montants des réserves "Fonds Shipton" (30 000\$) et "Infrastructures de voirie" (70 000 \$) pour les chemins Castlebar et du Lac</p> <p>CONSIDÉRANT QU'une partie serait défrayée par le Fonds de Shipton soit 30 000 \$;</p> <p>CONSIDÉRANT QUE l'autre partie serait défrayée par le Fonds d'infrastructure soit 70 000 \$;</p> <p>EN CONSÉQUENCE, sur proposition du conseiller monsieur Daniel Pitre, APPUYÉE par la conseillère madame Nathalie Boissé, IL EST RÉSOLU :</p> <p>QUE l'utilisation du Fonds Shipton (30 000 \$) et du Fonds Infrastructures de voirie soient autorisés pour la réalisation des travaux pour les chemins Castlebar et du Lac.</p> <p style="text-align: right;">ADOPTÉE.</p>
	<p>6.20 Travaux de réparation des chemins Castlebar et du Lac – Mandat de chargé de projet au technicien en bâtiment de la MRC</p> <p>Aucune décision. M. Perreault est déjà mandaté pour faire les travaux.</p>
<p>43-1406-2021</p>	<p>6.21 Installation des symboles tangibles non installés – Daniel Johnson père</p> <p>CONSIDÉRANT QUE cette installation avait déjà été en place et qu'elle avait été enlevée;</p> <p>EN CONSÉQUENCE, sur proposition de la conseillère madame Nathalie Boissé, APPUYÉE par le conseiller monsieur Daniel Pitre, IL EST RÉSOLU à l'unanimité :</p> <p>QUE l'installation des symboles tangibles soit autorisée;</p> <p>QUE le propriétaire où seront réinstallés les symboles tangibles soit avisé avant de faire l'installation.</p> <p style="text-align: right;">ADOPTÉE.</p>
<p>44-1406-2021</p>	<p>6.22 Dôme</p> <p>CONSIDÉRANT QUE le projet de dôme avait déjà été présenté par monsieur Perreault;</p> <p>CONSIDÉRANT QUE l'achat du dôme va permettre d'économiser les abrasifs;</p> <p>EN CONSÉQUENCE, sur proposition de la conseillère madame Nathalie Boissé, APPUYÉE par le conseiller monsieur Jean-Guy Dionne, IL EST RÉSOLU :</p> <p>QUE l'achat dudit dôme préfabriqué soit autorisé au coût de 24 000 \$.</p> <p>Tous sont unanimes.</p> <p style="text-align: right;">ADOPTÉE.</p>
	<p>6.23 Annulé</p>
<p>45-1406-2021</p>	<p>6.24 Puits à réaliser à l'interne</p> <p>CONSIDÉRANT QUE le puits dans le garage est nécessaire pour faire de l'entretien mécanique dans des conditions de sécurité et de santé au travail ;</p> <p>EN CONSÉQUENCE, sur proposition du conseiller monsieur Jean-Guy Dionne, APPUYÉE par le conseiller monsieur Jean-Guy Laroche, IL EST RÉSOLU :</p> <p>QUE monsieur Guy Perreault soit autorisé à réaliser les travaux ou faire réaliser les travaux et ce rapidement.</p> <p style="text-align: right;">ADOPTÉE.</p>

 <p>No de résolution ou annotation</p>	<p>Résolution 46-1406-2021</p> <p>6.25 Étang Burbank – Panneaux aux entrées</p> <p>CONSIDÉRANT QUE deux panneaux doivent être installés aux entrées de l'étang Burbank ;</p> <p>EN CONSÉQUENCE, sur proposition de la conseillère madame Ginette Pinard, APPUYÉE par le conseiller monsieur Daniel Pitre, IL EST RÉSOLU :</p> <p>QUE l'installation desdits panneaux soit autorisée.</p> <p style="text-align: right;">ADOPTÉE.</p>
	<p>7.0 URBANISME ET ÉMISSION DES PERMIS</p>
	<p>7.1 Liste des permis émis – mai 2021</p> <p>Le rapport des permis émis pour le mois de mai 2021 est déposé et a été transmis aux membres du conseil par la conseillère en urbanisme madame Annie Demers.</p> <p>En mai 1 permis de lotissement et 37 permis (rénovation, construction et autres) furent émis.</p>
	<p>7.2 Rencontre annulée</p>
	<p>7.3 Règlement numéro 215-2021- Programme de restauration du patrimoine de la Ville de Danville – Fixation d'une rencontre de travail</p> <p>Ce point est reporté à une date ultérieure. Après discussion avec l'agente de développement, un projet de règlement sera présenté ultérieurement.</p>
	<p>7.4 Règlement numéro 216-2021 portant sur les ententes relatives à des travaux municipaux – Fixation d'une rencontre de travail</p> <p>Madame Annie Demers, conseillère en urbanisme, va travailler sur le projet de règlement et par la suite, il y aura une rencontre de travail.</p>
<p>47-1406-2021</p>	<p>7.5 Règlement numéro 198-2019 modifiant le Règlement numéro 146-2015 pour ajouter l'usage Industrie lourde dans la zone Zr-37 et pour ajouter l'usage C-14 dans la zone Zr-88 - Adoption</p> <p>CONSIDÉRANT QUE la Ville de Danville a le pouvoir, en vertu de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme (L.R.Q.c. A-19.1) d'amender, de sa propre initiative, le contenu de ses règlements;</p> <p>CONSIDÉRANT QUE la Ville de Danville désire modifier le Règlement de zonage numéro 146-2015 lequel est entré en vigueur le 24 février 2016;</p> <p>CONSIDÉRANT QUE le conseil municipal juge nécessaire de modifier le Règlement de zonage numéro 146-2015 afin de permettre l'implantation d'une nouvelle industrie sur le lot 4 079 639 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Richmond situé de par et d'autre de la rue Roux déjà existante;</p> <p>CONSIDÉRANT QUE cette modification permettra d'accueillir également d'autres entreprises du même genre dans le secteur;</p> <p>CONSIDÉRANT QU'aucune nouvelle rue n'est actuellement prévue dans le cadre de ce projet, respectant ainsi le développement autorisé en zone de réserve;</p> <p>CONSIDÉRANT QUE le conseil juge nécessaire de modifier la grille de spécification des usages faisant partie intégrante du Règlement du zonage de manière à ajouter la classe Industrie et les classe d'usage Industrie légère I1 et Industrie de Haute Technologie I3 dans la zone Zr-37 afin de permettre l'implantation de nouvelles entreprises;</p> <p>CONSIDÉRANT QUE les terrains visés par ce changement sont en zone blanche;</p> <p>CONSIDÉRANT QUE le présent règlement est soumis à l'examen de conformité des objectifs du Schéma d'aménagement et de développement révisé et du document complémentaire de la MRC des Sources;</p>



No de résolution ou annotation

CONSIDÉRANT QUE le présent projet de règlement contient des dispositions susceptibles d'approbation référendaire;

CONSIDÉRANT QU'en vertu des dispositions des articles 125 et suivants de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme (L.R.Q. cA-19.1), le conseil municipal tiendra une assemblée publique de consultation, au cours de laquelle le projet de règlement sera présenté et discuté avec les citoyens;

CONSIDÉRANT QU'avis de motion a été donné lors de la séance régulière du 8 juillet 2019 et qu'à ce moment, il était prévu d'ajouter l'usage Industrie lourde dans ladite zone;

CONSIDÉRANT QUE le projet de règlement avait été présenté aux membres du conseil à cette date et que le premier projet de règlement avait été adopté tel qu'il appert de la résolution numéro 226-2019 adoptée le 8 juillet 2019;

CONSIDÉRANT QUE ce premier projet de règlement a été modifié pour retirer l'usage Industrie lourde et le remplacer par l'usage Industrie légère et Industrie de haute technologie;

CONSIDÉRANT QUE le premier projet de règlement a été abrogé le 18 novembre 2019 par la résolution 380-2019;

CONSIDÉRANT QUE le deuxième projet de règlement a été adopté le 2 décembre 2019 par la résolution numéro 415-2019;

PAR CONSÉQUENT, il est proposé par la conseillère madame Nathalie Boissé, APPUYÉ par le conseiller monsieur Jean-Guy Dionne, Et est adopté à l'unanimité que :

Article 1 :

Le présent règlement est intitulé : 2^{ième} projet de règlement numéro 198-2019 modifiant le règlement de zonage numéro 146-2015 de manière à ajouter la classe «Industrie» ainsi que les usages I1, et I3 dans la zone Zr-37.

Article 2 :

La «Grille des spécifications» accompagnant le règlement de zonage numéro 146-2015 est modifié en ajoutant la classe «Industrie» composée des groupes d'usage suivant :

Cette classe comprend les groupes d'usages autorisés suivants :

- A. I1 Industrie légère;
- B. I3 Industrie de haute technologie;

dans la zone Zr-37, tel qu'il apparait à l'annexe «A» du présent règlement laquelle montre la «grille des spécifications» de la Zone Zr-37 avant et après les modifications décrétées par le présent projet de règlement.

Article 3 :

La «Grille des spécifications » accompagnant le règlement de zonage 146-2015 est modifié en ajoutant la classe «Industrie» composée des groupes d'usage suivant :

Cette classe comprend les groupes d'usages autorisés suivants :

- A. I1 Industrie légère;
- B. I3 Industrie de haute technologie;

dans la zone Zr-37, tel qu'il apparait à l'annexe «A» du présent règlement laquelle montre la «grille des spécifications» de la Zone Zr-37 avant et après les modifications décrétées par le présent projet de règlement.

Article 4 :

Le présent projet entrera en vigueur conformément aux dispositions de la Loi.

ADOPTÉ.

Avis de motion donné le	Le 8 juillet 2019
Adoption du 1 ^{er} projet	Le 8 juillet 2019
Adoption du 1 ^{er} projet modifié	Le 18 novembre 2019
Transmission à la MRC des Sources du 1 ^{er} projet de règlement	Le 30 octobre 2019
Adoption du 2 ^e projet de règlement :	Le 2 décembre 2019
Avis public de l'assemblée publique de consultation donné le :	Le 30 avril 2020



No de résolution ou annotation

Assemblée publique de consultation tenue le :	Le 9 mai 2020
Transmission à la MRC des Sources le 2 ^e projet de règlement :	Le 30 mai 2020
Avis public annonçant la possibilité de faire une demande de participation à un référendum :	S/O
Tenue du registre :	S/O
Adoption du règlement :	Le 14 juin 2021
Transmission à la MRC	Le 16 septembre 2021
Entrée en vigueur	Le 25 octobre 2021
Avis public d'entrée en vigueur	Le 5 novembre 2021

Michel Plourde, Maire

Josée Vendette, directrice générale

48-1406-2021

7.6 Règlement numéro 212-2020 portant sur les incitatifs au développement économique-Fixation d'une rencontre avec les intervenants

Règlement numéro 212-2020 décrétant un programme d'incitatifs fiscaux favorisant l'implantation et le développement d'entreprises sur le territoire de la Ville de Danville

CONSIDÉRANT QU'en vertu des articles 92.1 et suivants de la *Loi sur les Compétences municipales*, toute municipalité peut, par règlement, décréter un crédit de taxes pour les entreprises admissibles en vertu de la Loi pour compenser en tout ou en partie l'augmentation du montant payable à titre de taxes foncières, des modes de tarification et du droit de mutation immobilière lorsque cette augmentation résulte :

De travaux de construction ou de modification sur l'immeuble;

De l'occupation de l'immeuble;

De la relocalisation, dans l'immeuble, d'une entreprise déjà présente sur le territoire de la Ville.

CONSIDÉRANT QUE ce crédit ne peut excéder le montant correspondant à la différence entre le montant des taxes foncières, des modes de tarification et du droit de mutation immobilière qui est payable et le montant qui aurait été payable si la construction, la modification, l'occupation ou la relocalisation n'avait pas eu lieu;

CONSIDÉRANT QUE le conseil municipal a demandé à la Corporation de développement économique de Danville inc. d'étudier et de recommander un programme d'incitatifs fiscaux en conformité avec cette loi par sa résolution numéro 059-2020 adoptée le 17 février 2020 :

CONSIDÉRANT la recommandation de la Corporation de développement économique de Danville inc. de favoriser un programme d'incitatifs similaires à celui de la Ville de Val-des-Sources afin de favoriser la collaboration des deux villes dans le démarchage d'entreprises;

CONSIDÉRANT QU'avis de motion a été donné lors de la séance ordinaire du conseil municipal du 29 juin 2020;

CONSIDÉRANT QUE présentation du présent projet de règlement a également été faite lors de cette séance du 29 juin 2020;

EN CONSÉQUENCE, sur la proposition de la conseillère madame Ginette Pinard, APPUYÉE par le conseiller monsieur Daniel Pitre,
IL EST RÉSOLU UNANIMEMENT :

QUE le Conseil municipal de la Ville de Danville décrète par le présent règlement ce qui suit, à savoir :

Article 1 : Preamble

Le préambule du présent règlement en fait partie intégrante comme s'il était ici ré cité au long.

Article 2 : Territoire d'application

La Ville de Danville adopte un programme d'aide sous forme de crédit de taxes pour stimuler le développement industriel, commercial et de services sur l'ensemble de son territoire pour autant que l'implantation, la relocalisation ou l'agrandissement des immeubles admissibles en



No de résolution ou annotation

vertu de la *Loi sur les Compétences municipales* soient autorisées en vertu des lois et règlements en vigueur sur le territoire de la Ville de Danville.

Article 3 : Délais impartis

Pour bénéficier du programme d'aide sous forme de crédit de taxes, l'entreprise doit avoir transmis une demande à la direction générale de la Ville de Danville, le ou avant le 31 décembre suivant la date de terminaison des travaux visé par la demande.

Article 4 : Champ d'application du programme

La réserve est constituée des sommes qui y sont affectées comme suit :

- a) De tout autre montant provenant de la partie du Fonds général de la Ville qui pourra de temps à autre être affecté à cette fin par le conseil ;
- b) De toute somme versée par un tiers comme étant sa participation à la réalisation des ententes intervenues ou à intervenir avec la Ville en lien avec les dépenses;
- c) De la portion non utilisé annuellement du montant budgété par la Ville comme étant sa participation à la réalisation des activités décrites à l'article 2;

Article 5 :

La réserve financière est créée au profit de l'ensemble du territoire de la Ville et est constituée des sommes qui y sont affectées conformément au paragraphe précédent.

Les sommes affectées à la réserve financière créée en vertu du présent règlement doivent être placées conformément à l'article 00 de la *Loi sur les Citées et Ville*, L.R.Q. c. C-19.

Article 6 :

Le présent règlement abroge le Règlement numéro 206-2020
Créant une réserve à des fins d'investissements dans les infrastructures de la Ville de Danville.

Article 7 :

Le présent règlement entrera en vigueur après avoir reçu les approbations requises.

ADOPTÉ à la municipalité de Danville, ce 14 juin 2021.

Michel Plourde, Maire

Josée Vendette, directrice générale

Avis de motion : 29 juin 2020
Dépôt et présentation du projet de règlement : 29 juin 2020
Adoption du règlement : 14 juin 2021

49-1406-2021

7.7 Règlement numéro 217-2021 modifiant le Règlement numéro de gestion contractuelle - Adoption

NOTE EXPLICATIVE

LE 25 MARS, LE PROJET DE LOI NO 67, *Loi instaurant un nouveau régime d'aménagement dans les zones inondables des lacs et des cours d'eau, octroyant temporairement aux municipalités des pouvoirs visant à répondre à certains besoins et modifiant diverses dispositions*, a été sanctionné.

Ce projet de loi modifie entre autres choses les lois du domaine municipal «afin d'assurer leur adéquation avec les accords intergouvernementaux de libéralisation des marchés publics». Toutefois, dans un contexte de pandémie de la COVID-19, le gouvernement réitère sa volonté de soutenir l'économie québécoise.

La Fédération québécoise des municipalités tient à vous rappeler que conformément à l'article 124 du projet de loi, les municipalités ont l'obligation d'inclure, dans leur règlement sur la gestion contractuelle, **à compter du 25 juin 2021**, et ce, jusqu'au **25 juin 2024**, des mesures favorisant les biens et les services québécois ainsi que les fournisseurs, les assureurs et les entrepreneurs qui ont un établissement au Québec.

À cet effet, le Service d'assistance juridique de la FQM/MMQ a produit un modèle de règlement modificateur du règlement sur la gestion contractuelle existant, incluant un projet de disposition répondant à cette nouvelle obligation. Il est proposé d'insérer cette disposition immédiatement après les dispositions relatives aux mesures de rotation. Évidemment, les



No de résolution ou
annotation

municipalités sont libres d'ajouter des mesures pour l'achat local ou de modifier les mesures de la disposition proposée, le tout, dans l'objectif de répondre à leur réalité et à leurs besoins.

À titre d'exemples, voici certaines mesures plus spécifiques qui pourraient être mises de l'avant :

- Dans le cadre de l'identification de son besoin, la Municipalité peut favoriser tout bien et service québécois.
- Pour tout contrat qui comporte une dépense inférieure au seuil décrété de la dépense d'un contrat qui ne peut être adjugé qu'après une demande de soumissions publique, la municipalité peut inviter un minimum de deux soumissionnaires ayant un établissement sur son territoire ou celui de la MRC.
- Pour les catégories de contrats qu'elle détermine, aux fins d'identifier les fournisseurs ayant un établissement au Québec (ou sur le territoire de la Municipalité ou celui de la MRC), la Municipalité peut également constituer une liste de fournisseurs. La rotation entre les fournisseurs apparaissant sur cette liste, le cas échéant, doit être favorisée.
- À compétence égale ou qualité égale, la Municipalité peut favoriser l'octroi d'un contrat à une entreprise ayant un établissement au Québec lorsque le prix soumis par celle-ci accuse un écart de moins de 10% avec la soumission la plus basse, sous réserve des dispositions applicables en matière de contrat qui ne peut être adjugé qu'après une demande de soumission publique.

Ce document reste un modèle qui doit être adapté selon les dispositions prévues au règlement sur la gestion contractuelle de votre municipalité.

RÈGLEMENT NUMÉRO 217-2021 MODIFIANT LE RÈGLEMENT SUR LA GESTION CONTRACTUELLE 198-2018

ATTENDU QUE le Règlement numéro 2017-2021 sur la gestion contractuelle a été adoptée par la Municipalité le 14 juin 2021, conformément à l'article 573.3.1.2 de la Loi sur les cités et ville (ci-après appelée «L.C.V.»);

ATTENDU QUE dans le contexte de la pandémie de la COVID-19, l'article 124 de cette loi prévoit que pour une période de trois (3) ans, à compter du 25 juin 2021, les municipalités devront prévoir des mesures afin de favoriser les entreprises québécoise pour tout contrat qui comporte une dépense inférieure au seuil décrété pour la dépense d'un contrat qui ne peut être adjugé qu'après une demande de soumission publique;

ATTENDU QU'un avis de motion a été donnée et qu'un règlement a été déposé et présenté à la séance du 10 mai 2021 par le conseiller monsieur Jean-Guy Dionne;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR : la conseillère madame Ginette Pinard,

ET APPUYÉE PAR la conseillère madame Nathalie Boissé,

ET RÉSOLU UNANIMEMENT QUE LE PRÉSENT RÈGLEMENT SOIT ADOPTÉ ET QU'IL SOIT ORDONNÉ ET STATUÉ COMME SUIT:


1 L'article 2 du présent règlement est effectif à compter du 25 juin 2021, ou du jour de l'entrée en vigueur du présent règlement, selon le plus tardive de ces deux dates, et le demeure jusqu'au 25 juin 2024.


2 Le Règlement 198-2018 sur la gestion contractuelle est modifié par l'ajout de l'article suivant :


10.1 Sans limiter les principes et les mesures énoncés en matière de rotation des fournisseurs prévus au présent règlement, dans le cadre de l'octroi de tout contrat qui comporte une dépense inférieure au seuil décrété de la dépense d'un contrat qui ne peut être adjugé qu'après une demande de soumissions publique, la municipalité doit favoriser les biens et les services québécois ainsi que les fournisseurs, les assureurs et les entrepreneurs qui ont un établissement au Québec.


Est un établissement au Québec, au sens du présent article, tout lieu où un fournisseur, un assureur ou un entrepreneur exerce ses activités de façons permanente qui est clairement identifié à son nom et accessible durant les heures normales de bureau.


Sont des biens et services québécois, des biens et services dont la majorité de leur conception, fabrication, assemblage ou de leur réalisation sont fait en majorité à partir d'un établissement situé au Québec.

 <p>No de résolution ou annotation</p>	<p>La Municipalité, dans la prise de décision quant à l'octroi d'un contrat visé au présent article, considère notamment les principes et les mesures énoncés en matière de rotation des fournisseurs potentiels et plus spécifiquement détaillés aux articles 1.2.8 du règlement, sous réserve des adaptations nécessaires à l'achat local.</p> <p>3 Le présent règlement entre en vigueur conformément à la loi.</p> <p>ADOPTÉ à la municipalité de Danville, ce 14 juin 2021.</p> <hr/> <p>Michel Plourde, Maire Josée Vendette, directrice générale</p> <p>Avis de motion : 10 mai 2021 Dépôt et présentation du projet de règlement : 10 mai 2021 Adoption du règlement : 14 juin 2021</p>
<p>50-1406-2021</p>	<p>7.8 Stationnement (Stevenson, Crown, Water, Carré et Cleveland + miroir)</p> <p>CONSIDÉRANT QUE certains endroits il est dangereux de se stationner;</p> <p>EN CONSÉQUENCE, sur proposition du conseiller monsieur Daniel Pitre, APPUYÉE par la conseillère madame Nathalie Boissé, IL EST RÉSOLU :</p> <p>QUE les modifications suivantes soient apportées à la signalisation afin de respecter ce qui suit :</p> <ul style="list-style-type: none"> ➤ Interdiction de stationner sur la rue Stevenson, ➤ Interdiction de stationner sur la rue Crown, ➤ Interdiction de stationner dans la courbe de la rue Water et à vérifier la mention de 120 minutes, ➤ Autorisation de stationner sur un côté sur la rue Cleveland : rétablir le bon côté de la rue.
	<p>7.9 Ferme Podlait – Orientation préliminaire – Information</p> <p>La Commission de protection du territoire agricole du Québec (CPTAQ) estime qu'elle ne peut accorder l'autorisation recherchée.</p>
	<p>7.10 Vidange des fosses septiques – Calendrier 2021 - information</p> <p>L'information est donnée que le calendrier 2021 de la vidange des fosses septiques est disponible. La vidange sera du 10 mai au 13 août 2021.</p>
	<p>7.11 Ferme Roulante enr. – Achat lots 4 835 606, 4 835 608 et 4 835 627 – Conformité</p> <p>Ce point est à titre informatif seulement.</p>
<p>51-1406-2021</p>	<p>7.12 Lot 4 835 148 – Développement éventuel de la rue – Partage des coûts</p> <p>CONSIDÉRANT QUE ce projet occasionne des coûts à la municipalité mais aussi au propriétaire;</p> <p>CONSIDÉRANT le projet de règlement portant sur les ententes relatives, avec les promoteurs, à des travaux municipaux;</p> <p>EN CONSÉQUENCE, sur proposition de la conseillère madame Nathalie Boissé, APPUYÉE par le conseiller monsieur Daniel Pitre, IL EST RÉSOLU :</p> <p>QU'il y ait partage des coûts selon le projet de règlement mais les sommes engagées antérieurement par le promoteur ne lui seront pas créditées.</p> <p style="text-align: right;">ADOPTÉE.</p>
	<p>Résolution 52-1406-2021</p> <p>7.13 Lot 4 079 382 – Projet de développement – Mandat d'étude au C.C.U.</p>

 <p>No de résolution ou annotation</p>	<p>CONSIDÉRANT QUE ce point concerne vise plus particulièrement le lot 4 079 382 (route 255, rue Jutras et Breault);</p> <p>CONSIDÉRANT QUE suite à la recommandation de la conseillère en urbaniste;</p> <p>EN CONSÉQUENCE, sur proposition de la conseillère madame Ginette Pinard, APPUYÉE par le conseiller monsieur Daniel Pitre, IL EST RÉSOLU :</p> <p>QUE ce dossier soit transmis au C.C.U. pour fins d'étude et recommandations aux membres du conseil.</p> <p style="text-align: right;">ADOPTÉE.</p>
	<p>7.14 Industries Palco- Mesures d'atténuation de bruits – Début des interventions</p> <p>Cette mention est à titre informatif seulement et les voisins sont très positifs</p>
	<p>7.15 Ferme des Vallons Holstein inc. – Avis d'épandage de matières fertilisantes</p> <p>Pour information seulement.</p>
<p>53-1406-2021</p>	<p>7.16 Projet de maison écologique – Rue Benjamin – Mandat au C.C.U.</p> <p>CONSIDÉRANT QUE demande est faite pour un projet de maison écologique sur la rue Benjamin;</p> <p>EN CONSÉQUENCE, sur proposition de la conseillère madame Nathalie Boissé, APPUYÉE par le conseiller monsieur Daniel Pitre, IL EST RÉSOLU :</p> <p>DE TRANSFÉRER, la présente demande, au C.C.U. afin d'étudier le projet et de faire les recommandations aux membres du conseil.</p> <p style="text-align: right;">ADOPTÉE.</p>
	<p>8.0 SERVICE INCENDIE</p> <p>8.1 Rapport du service d'incendie – Mai 2021</p> <p>Le Maire dépose le rapport du mois de mai 2021 produit par le directeur du service de sécurité incendie monsieur Alain Roy.</p> <p>Le tout est soumis à titre d'information.</p>
	<p><u>QUESTIONS DES CITOYENS (15 MINUTES)</u></p> <p>Mme Francine Labelle Girard concernant les points 6.3 et 6.6</p> <p>M. Propriétaire : Quand les procès-verbaux seront-ils publiés sur le site internet de la Ville?</p> <p>M. Propriétaire : Est-ce possible de savoir le montant du chèque qui a été refusé?</p>
<p>54-1406-2021</p>	<p>9.0 DEMANDES DIVERSES Grand Défi Victoriaville – Autorisation de passage</p> <p>CONSIDÉRANT QUE le Grand Défi de Victoriaville, pour la première année, prendra d'assaut le Parc Linéaire des Bois-Francis, de Victoriaville en passant par Warwick, jusqu'à Danville ce 17 juillet 2021;</p> <p>CONSIDÉRANT QUE la mission du Grand Défi de Victoriaville est : Encourager, appuyer et stimuler un mode de vie actif pour la population du Centre-du-Québec grâce à une activité de vélos accessibles à tous;</p> <p>EN CONSÉQUENCE, sur proposition de la conseillère madame Ginette Pinard, APPUYÉE par le conseiller monsieur Jean-Guy Laroche, IL EST RÉSOLU :</p> <p>D'AUTORISER le Grand Défi et le ministère des Transports à faire une gestion de la circulation pour les cyclistes sur le coin de la 116 et de la 255 et ce, avec contrôle policier.</p> <p style="text-align: right;">ADOPTÉE.</p>

 <p>No de résolution ou annotation</p>	
	<p>9.2 Grand Défi – Conférence de presse – 15 juin 2021 à 10 heures</p> <p>Ce point est pour information.</p>
	<p>9.3 Fédération des Villages-Relais – Congrès – 8 au 10 septembre à Forestville - Invitation</p> <p>10^e congrès annuel des Villages relais : Invitation.</p>
	<p>9.4 CDC des Sources – AGA – 29 juin 2021 de 9 h à 10 h - Invitation</p> <p>Sous le thème «La concertation porte fruit» se tiendra l'AGA de la CDC des Sources.</p> <p>9.5 Service aux entreprises de l'Estrie – Nouvelle image - Dévoilement</p> <p>Communiqué de presse concernant le dévoilement de la nouvelle image de SAE Estrie (pour information)</p>
	<p>9.6 UMQ – Rapport consultatif sur la réalité policière – Information</p> <p>Ce point est pour information seulement.</p>
	<p>9.7 Maladie de Lyme - Rappel</p> <p>Un simple rappel que la tique causant la maladie de Lyme est toujours présente en Estrie. Le risque de se faire piquer par une tique commence lorsque la température atteint 4° C au printemps et se poursuit jusqu'à l'automne.</p>
	<p>9.8 Cyclotourisme - Bulletin</p> <p>Ce bulletin est une initiative de l'Association de l'Agrotourisme et du Tourisme Gourmand du Québec (AATGQ)</p>
	<p>9.9 Tourisme Cantons de l'Est-Bulletin</p> <p>Pour information seulement.</p>
	<p>9.10 Fondation de la Faune - Bulletin</p> <p>Pour information seulement.</p>
	<p>9.11 Aréna Connie Dion – Demande de participation dans le projet de rénovation</p> <p>Remis à une séance ultérieure.</p>
	<p>9.12 Lots 4 079 150 et 4 079 662 – Fossé empiétant sur le lot – Résultat de l'étude</p> <p>Ce dossier sera donné à madame Annie Demers (conseillère en urbanisme) pour qu'elle prenne le relais à ce sujet.</p>
	<p>9.13 Place aux jeunes – Rapport aux partenaires 2020-2021</p> <p>Ce point sera ratifié à la prochaine séance.</p>
	<p>9.14 Place aux jeunes – Partenariat 2021 – Autorisation</p> <p>Ce point sera ratifié à la prochaine séance.</p>
	<p>9.15 Défi handicap des Sources – Aide financière 2021</p> <p>Ce point est remis pour étude.</p>

 No de résolution ou annotation	<p>Résolution 55-1406-2021</p> <p>9.16 Ligne 988 – Demande d’appui</p> <p>CONSIDÉRANT QUE la Ligne 988 sera une ligne téléphonique en services d’écoute pour la prévention du suicide;</p> <p>CONSIDÉRANT QUE la présente demande vise à obtenir un appui de la part des municipalités;</p> <p>EN CONSÉQUENCE, sur proposition du conseiller monsieur Jean-Guy Dionne, il est unanimement résolu:</p> <p>QU’un appui moral soit donné afin de permettre la réalisation de la Ligne 988.</p> <p style="text-align: right;">ADOPTÉE.</p>
	<p>9.17 Drapeau du Québec – Don- Acceptation</p> <p>La Ville de Danville a reçu le don d’une citoyenne, madame Paule Lévesque, un drapeau du Québec datant de plus de cent ans.</p> <p>Cette dame aimerait que nous encadrions ce drapeau et qu’il soit affiché fièrement dans un de nos bâtiments.</p> <p>Ce point à l’ordre du jour est pour mention seulement.</p>
<p>56-1406-2021</p>	<p>9.18 Regroupements d’artistes de Danville – Local-Location – Autorisation</p> <p>CONSIDÉRANT QUE les artistes de Danville demandent la permission d’utiliser gratuitement le local sis au sous-sol du Centre Mgr Thibault, soit l’ancien appartement du concierge;</p> <p>EN CONSÉQUENCE, sur proposition du conseiller monsieur Daniel Pitre, APPUYÉE par la conseillère madame Nathalie Boissé, IL EST RÉSOLU :</p> <p>DE PERMETTRE au regroupement d’artistes de Danville à utiliser ledit local;</p> <p>QUE chaque groupe soit autorisé à utiliser en commun la grande salle et la cuisine.</p> <p style="text-align: right;">ADOPTÉE.</p>
<p>57-1406-2021</p>	<p>9.19 Ferme S. Roy inc. – Activités de dégustation – Autorisation de consommation d’alcool</p> <p>CONSIDÉRANT la demande de Ferme S. Roy inc. d’obtenir l’autorisation de permettre aux gens d’apporter leurs consommations pour accompagner les dégustations qui sont faites sur place;</p> <p>CONSIDÉRANT QU’aucune vente d’alcool, ni distribution, ne sera faite par l’entreprise;</p> <p>CONSIDÉRANT QU’aucun permis d’alcool n’est requis mais que la municipalité doit autoriser l’entreprise à accueillir des gens sur son terrain avec leurs consommations;</p> <p>EN CONSÉQUENCE, sur proposition de la conseillère madame Ginette Pinard, APPUYÉE par la conseillère madame Nathalie Boissé, IL EST RÉSOLU :</p> <p>D’ACCEPTER la demande de Ferme S. Roy inc. étant donné que les activités de dégustations se font de façon occasionnelle et qu’elles sont saisonnières.</p> <p style="text-align: right;">ADOPTÉE.</p>
<p>58-1406-2021</p>	<p>9.20 Corporation de l’Étang Burbank – Installation d’un panneau sur les parulines – Autorisation</p> <p>CONSIDÉRANT QUE la Corporation de développement de l’Étang Burbank souhaite avoir l’autorisation d’installer un panneau de 48 po X 48 po à l’entrée principale des sentiers de l’Étang Burbank;</p> <p>CONSIDÉRANT QUE le panneau servirait de guide pour identifier les espèces de parulines présentes à l’Étang Burbank;</p> <p>EN CONSÉQUENCE, sur proposition du conseiller monsieur Daniel Pitre,</p>

 No de résolution ou annotation	<p>APPUYÉE par la conseillère madame Ginette Pinard, IL EST RÉSOLU :</p> <p>D'AUTORISER l'installation dudit panneau à l'endroit proposé par la Corporation de développement de l'Étang Burbank.</p> <p style="text-align: right;">ADOPTÉE.</p>
	<p>10.0 CORRESPONDANCE</p> <p>Le Maire, monsieur Michel Plourde résume le contenu de la correspondance reçue depuis la dernière séance dont il est fait état dans l'ordre du jour ci-avant adopté.</p> <p>11.0 RAPPORTS DES MEMBRES DU CONSEIL</p> <p>11.1 Rapports de monsieur Michel Plourde, Maire 11.2 Rapport de monsieur Jean-Guy Dionne 11.3 Rapport de madame Nathalie Boissé</p>
	<p>12.0 VARIA</p> <p>L'Étang Burbank, il serait intéressant de rencontrer les membres de la Corporation de l'Étang Burbank afin d'avoir leur vision et les projets à venir concernant l'étang.</p> <p>13.0 ÉVÈNEMENTS À VENIR</p> <p>13.1 La prochaine séance sera le lundi 12 juillet 2021 à 19 h. 13.2 Juin-Mois de la sclérose latérale amyotrophique (SLA) 13.3 CCES – AGA – mardi 22 juin 2021 – 9 à 10 h 13.4 Fête de la Saint-Jean-Baptiste – Invitation à célébrer – 24 juin 2021 13.5 Élections municipales – Je m'informe – Période de mise en candidatures – 17 septembre au 1^{er} octobre 2021 13.6 Cours de mise en forme – 60 ans et plus – Invitation à s'inscrire.</p>
	<p>QUESTIONS DES CITOYENS</p> <p>Mme Labelle : il y avait un "cruchon" qui avait été donné par M. Hertel Boisvert, où est-il? Il avait été donné pour "Culture et Société" -Est-ce que la ville donnera un suivi sur les plaintes concernant les trainasses sur la 116 et la rue Hébert? -Parc industriel; Il est situé sur la rue Roux.</p> <p>M. Propriétaire : Panneau publicitaire sur la 116, est-ce que la promotion de la Fête nationale sera publiée? Est-ce qu'il y a une entente avec Ville pour s'afficher gratuitement à propos des boîtes gratuites aux familles?</p> <p>MOT DE FERMETURE</p> <p>Monsieur le Maire Michel Plourde prononce la clôture de la séance du 14 juin 2021.</p>
59-1406-2021	<p>LEVÉE DE LA SÉANCE</p> <p>CONSIDÉRANT QUE les sujets à l'ordre du jour ont tous été traités;</p> <p>EN CONSÉQUENCE, sur la proposition du conseiller monsieur Jean-Guy Dionne, IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ :</p> <p>DE LEVER la séance à 22 h 07.</p> <p style="text-align: right;">ADOPTÉE.</p>

Je, Michel Plourde, maire, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 53 de la Loi des cités et villes du Québec.

 Michel Plourde, Maire

 Josée Vendette, Directrice générale